

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président  
   M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire  
   M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE**

**PROJET D'IMPLANTATION D'UN  
CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
SUR LE SITE DE LA GARE DE TRIAGE D'OUTREMONT**

@e

**DEUXIÈME PARTIE**

Séance tenue le 12 avril 2007, 19 h  
Centre communautaire intergénérationnel  
999, rue McEachran  
Outremont

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 12 AVRIL 2007 ..... 1  
MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

MÉMOIRES :

ANNIE CHÉLIN..... 3  
SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ..... 12  
LES AMIS DE LA MONTAGNE..... 24  
COMITÉ CONTRE LES NUISANCES FERROVIAIRES ..... 29  
ROGER-BRUNO RICHARD..... 33  
MARIE-ODILE TRÉPANIÉRIER ..... 44

## MOT DU PRÉSIDENT

### M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:

5 Reprise de l'audience publique sur le projet d'implantation d'un campus de l'Université de Montréal sur le site de la gare de triage d'Outremont.

Alors, bonsoir à chacun, chacune. Merci d'être si nombreux rassemblés en ce beau soir de neige. Je fais les présentations d'usage. Je m'appelle André Beauchamp, j'ai le plaisir et l'honneur de  
10 présider la présente commission ; je suis accompagné de Louis Deriger et de Jean-Claude Boisvert qui agissent comme commissaires et à la table, il y a aussi monsieur Michel Agnaieff qui est secrétaire de la commission, il agit comme analyste principal. Il y a ici, à ma droite, madame Stéphanie Espach qui agit également comme analyste auprès de la commission. À la transcription sténographique, madame Louise Philibert et à la sonorisation, monsieur Alain Thériault.

15 Je rappelle que les échanges que nous avons, si vous faites lecture de votre mémoire, peut-être pas si vous faites lecture intégrale, mais tout le reste des échanges que nous avons font l'objet d'une transcription sténographique et deviennent donc des documents officiels, ce qui veut dire que de temps en temps, on doit avoir un certain décorum dans ce qu'on dit parce que après ça, ça rentre dans l'histoire. Alors, il faut faire attention. J'en ai même entendu qui chantaient  
20 avant mais, par bonheur, les chants ne font pas partie de la transcription.

Alors, je rappelle les démarches de la commission. Nous avons commencé par une période d'information dans laquelle les citoyens et citoyennes ont pu venir poser des questions au promoteur et à la Ville de Montréal ainsi qu'à l'arrondissement d'Outremont sur les différentes  
25 dimensions du projet. Nous avons tenu ensuite 4 ateliers dits thématiques qui ont permis de scruter davantage la discussion sur certains thèmes fondamentaux du dossier et nous en sommes maintenant à la période des mémoires. Dans ces mémoires, des groupes et des individus viennent présenter, se présenter devant la commission pour exprimer leur opinion sur le dossier et dire ce qui les frappe et essayer de conseiller à la commission d'aller dans un sens ou dans l'autre  
30 dans ses recommandations, d'essayer de convaincre du bien-fondé de leur analyse et des valeurs qu'ils cherchent à promouvoir à travers leur intervention.

Je pense que c'est un exercice démocratique qui est tout à fait important et on n'a pas à juger les personnes qui viennent, on a à essayer de les comprendre. Le sens même de la  
35 rencontre, c'est une forme de dialogue ; on vous demande de résumer votre mémoire en une dizaine de minutes si c'est possible et ensuite, nous essayons d'approfondir quelques questions avec vous. Normalement, je consacre à peu près 20 minutes par mémoire.

Je rappelle qu'à la fin de la soirée, il existe un droit dit de rectification qui est un droit qui  
40 est accordé à toute personne dans l'audience s'il y avait des choses qui sont fausses, vous apparaissent fausses, ce n'est pas un droit d'argumenter, mais c'est un droit de rectifier ou de corriger des erreurs de fait qui auraient pu se glisser dans un des exposés.

45 Alors disons que ce soir nous devrions entendre madame Annie Chélin, le Syndicat des professeurs de l'Université de Montréal, - est-ce qu'ils viendront à votre connaissance, Stéphanie ?

**MME STÉPHANIE ESPACH:**

50 Je pense que oui.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

55 Oui. Alors, Les Amis de la montagne, le Comité sur les nuisances ferroviaires, un monsieur aussi, Roger-Bruno Richard qui s'est annoncé et madame Marie-Odile Trépanier.

Alors, sans plus, je demande donc à madame Annie Chélin de nous présenter son mémoire, s'il vous plaît.

\*\*\*\*\*

60 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

Bonsoir, Madame Chélin.

65 **MME ANNIE CHÉLIN:**

Bonsoir, Monsieur le Président. Bonsoir, Messieurs les commissaires, Mesdames et Messieurs. Je vais commencer par un court préambule pour encadrer un petit peu ma position et mon mémoire.

70 J'interviens ici à titre de résidente d'Outremont et, j'insiste beaucoup sur le «et», de Montréal, intéressée par l'aménagement de ma cité. Mon intervention, donc, celle de la promeneuse, de la mère dont les enfants sont nés à Sainte-Justine et on grandi à Outremont, de la citoyenne soucieuse de son environnement urbain, de la contribuable qui participe au bien commun, va être teintée par mon champ professionnel.

75 Architecte sous d'autres cieux que ceux du Québec, j'ai enseigné l'architecture et l'aménagement urbain pendant une quinzaine d'années à l'université. Je me consacre à la recherche depuis une vingtaine d'années, j'analyse et surtout, j'essaie de comprendre notre «vivre ensemble» à travers les projets d'aménagement urbain, à travers les manières de faire et de  
80 penser le cadre bâti.

Donc, cette approche convoque toutes les dimensions, quelles soient philosophiques, quelles soient sociales, économiques, politiques, sans oublier bien sûr que toutes ces dimensions s'inscrivent dans une société de droit qui fournit le cadre légal de nos pratiques. Jean Décarie en a  
85 donné un exemple hier soir.

Un des axes de mes recherches est l'analyse des processus d'acceptation publique des projets d'architecture et d'aménagement urbain, et je dois dire que Montréal est une ville, donc, en mutation, et que le terrain est fertile pour l'analyse. Et dans le projet de la cour de triage, nous  
90 sommes les acteurs d'une excellente étude de cas.

Ce soir, je ne vais pas me lancer dans un exposé théorique, je vais m'en tenir à une approche pointilliste, faire des constats, émettre des commentaires et poser publiquement les questions que je me suis posée en voyant le projet, en assistant à toutes les séances d'information  
95 générale et thématique qui ont précédé ces séances de dépôt des mémoires.

J'aimerais faire une remarque préliminaire. Je m'en suis tenue à une posture analytique et j'ai évité toute posture projectuelle qui aboutirait à des solutions concrètes. Pourquoi ? Parce que la logique réflexive n'étant pas la même que la logique professionnelle, je n'ai pas voulu mélanger  
100 les genres.

D'entrée de jeu, ma position est claire, je suis favorable à l'arrivée de l'Université de Montréal sur le site de la cour de triage et estime qu'il est temps que les nuisances ferroviaires

105 soient circonscrites. Par contre, après avoir vu et entendu, j'en arrive à la conclusion que le projet qui nous a été présenté est entouré de beaucoup d'incertitudes qui incitent à la prudence.

110 Je commencerais par 4 constats. Le premier. Dès le premier coup d'œil, en regardant la maquette, on peut voir que le projet est cohérent dans ses internalités, c'est-à-dire par rapport au programme propre que l'Université s'est fixée, mais qu'il est déficient dans ses externalités, c'est-à-dire dans son rapport au contexte. Cela saute aux yeux et les présentations que j'ai entendues le confirment, que la réflexion sur la ville n'a pas été faite et que la Ville de Montréal a un déficit de présence hallucinant dans ce projet. Il y aurait beaucoup à dire sur le sujet.

115 Deuxième constat. On a convoqué les citoyens à un exercice de consultation publique sur un projet d'envergure qui va formater l'avenir de ce secteur urbain. On pouvait s'attendre à un exercice rationnel. Or, à de très nombreuses reprises, les citoyens se sont fait répondre que les possibilités sont étudiées, pour le viaduc Rockland par exemple, que les études sont en cours de validation pour la planification financière, volet ville bien entendu, que les négociations ne sont pas terminées pour le terrain de soccer, que le plan d'aménagement se fera par la suite pour les secteurs au nord et à l'est des voies ferrées dans la foulée de l'arrivée de l'UdM, que l'on va attendre les résultats de la consultation publique pour voir ce qu'il y a lieu de faire, etc., etc.

120 Des réponses aussi fondamentales qui structurent pourtant le site sont à venir, mais en dehors de la consultation publique. Bref, au lieu de participer à un exercice rationnel, on a demandé aux citoyens d'adhérer à la pensée magique. D'ailleurs, des citoyens et des groupes ont déposé des mémoires pour dépasser cette pensée magique imposée par la méthodologie du projet pour faire le travail qui n'avait pas été fait par les élites, pour combler les vides par des solutions ad hoc. Ils ont compris d'emblée que les externalités étaient parties prenantes de la restructuration de la cour de triage.

130 Troisième constat. Ce paradoxe de la pensée magique a entouré le projet d'un écran de fumée. Soit que le projet a été mal préparé, soit qu'il n'ait pas été suffisamment étayé, soit que les instances concernées ne disent pas tout ce qu'elles savent. Il n'est pas sûr que les citoyens soient bien servis par les problèmes de transparence qui jalonnent le processus. Évidemment, il n'est pas ici question de la transparence de la commission qui est parfaite, je parle de la transparence, ou plutôt de l'absence de transparence de la conduite de ce dossier par les autorités politiques.

140 Et quatrième constat, en tant que résidente d'Outremont, je constate que les besoins d'Outremont ont été durement escamotés.

145 Maintenant, j'aimerais faire un résumé vraiment de mon mémoire. Il n'est pas question ici de le lire, donc, je voudrais simplement retenir les faits saillants pour illustrer ce que je viens de dire. Maintenant, évidemment, si je fais des raccourcis qui sont inintelligibles, vous allez me reprendre.

Des commentaires relatifs à l'absence de données financières. Ça, c'est un problème que je trouve important et puis très sérieux. L'objet de ces consultations publiques où les avis des

150 citoyens sont demandés suite à une résolution du conseil municipal, donc, c'est important, ce n'est pas un pouvoir discrétionnaire du conseil, on agit ici dans un processus qui est encadré par la loi, est un projet de règlement qui déroge à la réglementation actuelle adoptée, si ma mémoire est bonne, en 1999 par l'administration Unterberg.

155 Le zonage à l'étude aura nécessairement des impacts financiers en particulier sur Outremont. Au terme de la consultation, et malgré les questions posées aux séances de consultation, les citoyens n'ont reçu aucun élément d'information rationnel au sujet du coût des infrastructures, du cadre financier, de l'impact sur les comptes de taxes et sur la dotation de l'arrondissement, l'évaluation monétaire relative aux échanges de terrains est complètement absente également.

160 Donc, je parle de la planification financière de la ville ; il n'est pas question ici dans mes propos de tout ce qui touche l'Université de Montréal. Alors que ce projet met à contribution les finances publiques tant dans sa réalisation que dans sa gestion urbaine, cette absence de données est-elle acceptable ?

165 Quelques commentaires rapides maintenant concernant l'aménagement du site et la circulation. L'esplanade centrale qui se veut l'épine dorsale du concept vient de nulle part et ne débouche sur nulle part, ç'a été dit avant moi, puisqu'elle s'accroche à l'ouest sur le viaduc Rockland et frappe à l'est le mur des immeubles médiocres de la rue Durocher en plus de forcer la circulation en baïonnette vers l'avenue du Parc.

170 La problématique de ce viaduc est à poser, certes, sous l'angle de la circulation, mais aussi sous celui de l'esthétique urbaine. J'ai vu aujourd'hui ou hier dans les journaux que dans le cas du réaménagement de la Cité du Havre, il a été question de la démolition de l'autoroute Bonaventure ; on a déjà vu que l'échangeur des Pins avait été détruit. J'ai du mal à comprendre que la problématique du viaduc Rockland n'ait pas été abordée vraiment frontalement dans ce dossier.

175  
180 Donc, dans la même veine de reconquête d'une ville à visage humain, l'arrivée du campus sur le site de la cour de triage est une excellente occasion de reconfigurer la circulation dans ce secteur élargi en détruisant le viaduc Rockland et en redonnant aux trois rues, Davaar, Rockland et Mc Eachran, leur vocation première de rues résidentielles.

185 Un mot maintenant sur le circuit de l'arrivée et de la sortie automobile du campus à travers les rues d'Outremont. Ce circuit sacrifie la rue Outremont qui est totalement inadaptée pour le rôle que les concepteurs lui assignent. J'habite moi-même sur une rue qui a été sacrifiée, alors je pourrais vous en parler pendant très longtemps. Ce circuit ne règle pas les surcharges des rues Davaar, Rockland et Mc Eachran ; ce circuit hiérarchise de façon inéquitable la circulation dans les rues résidentielles du secteur et il promet des mesures de mitigation, que j'appelle des mesures de mitigation-gadget, qui ne résolvent pas les problèmes de fond.

195 Vous avez peut-être pu voir si vous avez lu mon mémoire à la page 6 que j'ai fait un petit comparable avec l'étude de circulation de 1994 et que j'ai constaté qu'il y avait une baisse significative de la circulation en 2006 par rapport à 1994. Donc, j'ai fait des carottes de comparaison, je n'ai pas fait une étude totale, mais disons que j'ai été très surprise par les résultats que ça a donnés, d'autant plus que sur ma rue qui est la rue Hutchison, je m'en sers comme une rue laboratoire en quelque sorte, et je fais des comptages régulièrement depuis 1992, et j'ai observé qu'il y avait vraiment une augmentation de la circulation ces dernières années. Alors, j'ai du mal à comprendre un petit peu les résultats du comptage de CIMA, mais évidemment je ne suis pas allée plus loin.

200 Des commentaires relatifs maintenant aux besoins de l'arrondissement d'Outremont. Je voudrais dire deux mots. Évidemment, je n'ai pas fait une analyse globale non plus des besoins, mais ce qui a retenu mon attention, c'est le terrain de soccer et la chute à neige.

205 Donc, le terrain de soccer actuel, et ça, plusieurs personnes vous l'ont dit, ne correspond ni aux normes, ni aux attentes des passionnés de ce sport dont la popularité va croissante à Outremont. Et comme vous avez pu le constater également, le projet soumis à la consultation publique ne propose pas d'alternative valable au site actuel. Quant à l'implantation d'un terrain sur le réservoir Bellingham dont on a beaucoup parlé également, elle est hautement hypothétique et les intervenants n'ont déposé aucun élément d'information tangible permettant aux citoyens de souscrire à cette hypothèse. On aimerait bien, sauf que pour dire «oui, oui, on est d'accord», il faudrait encore qu'on ait des éléments et là, on n'en a pas. Donc, c'est un petit peu encore la pensée magique que j'ai voulu décrire tout à l'heure.

215 Par contre, ce terrain de soccer pourrait être localisé à l'est du centre communautaire, donc, tout près d'ici, sur des terrains qui appartiennent à l'arrondissement et qui sont actuellement zonés «parc» ou «espace municipal ouvert». Ce qui m'amène à pose la problématique de l'annexion des terrains municipaux dans le territoire juridique d'application du projet de règlement.

220 Les élus ont annexé ces terrains dans le territoire d'application en suivant l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Lors du dernier atelier, il est apparu que cette annexion prive les citoyens de terrains qui auraient pu devenir un parc de proximité, un parc récréatif ou même le terrain de soccer dont je viens de parler dont le gabarit aurait répondu aux besoins d'Outremont.

225 L'annexion des terrains municipaux a donc pour effet de museler le droit des citoyens de se prononcer par référendum sur le dézonage spécifique de ces terrains qui vont être zonés, donc, résidentiels et constructibles pour de l'habitation.

230 Dans la présentation du projet, aucune information n'avait filtré à ce sujet. Ni a-t-il pas là une conduite qui est questionnable tant sur le plan démocratique que sur le plan légal ? J'ajoute que nonobstant la solution entourant le terrain de soccer, l'annexion des terrains publics au territoire d'application du projet à l'étude pose problème.

235 Un mot maintenant concernant la chute à neige. Il est étonnant de constater que le projet soumis à la consultation publique ne comporte pas de localisation de chute à neige et que la documentation fournie reste muette quant à la problématique de l'évacuation de la neige sur le territoire d'Outremont avec l'arrivée du campus.

240 Si on n'avait pas de problème, il n'y aurait pas de problème, hein, on s'entend là-dessus. Mais quand on sait que le coût d'enlèvement de la neige par kilomètre de voie déneigée s'élève à 40 000 \$ à Outremont alors que le coût moyen est de 22 000 \$ environ pour Montréal, que c'est le coût le plus élevé de toute l'île de Montréal, villes reconstituées comprises, quand on sait que le poste de déneigement absorbe presque 14% du budget de fonctionnement d'Outremont, on se demande pourquoi les décideurs n'ont pas saisi l'occasion d'y apporter des correctifs déterminants pour l'avenir. Voilà une impasse majeure inexplicée, inexplicable.

250 Un dernier mot concernant l'échange des terrains. Lors du dernier atelier, il est aussi apparu, parce que des citoyens ont posé des questions, qu'il y aurait des échanges de terrains à titre gracieux et selon des ententes à venir. Outremont perdrait ainsi ses terrains très bien situés à l'est du centre communautaire en contrepartie d'une partie de l'esplanade centrale et d'un terrain excentré entre deux rails de chemins de fer dans le secteur Atlantic destiné à devenir la cour de voirie. Alors, la question que je me pose : Le foncier public se gère-t-il aujourd'hui par le troc à l'aveuglette ?

255 Alors, j'en ai fini, donc, pour mes commentaires. J'en arrive ici aux conclusions.

260 Compte tenu du fait que le terrain de la cour de triage appartenant à l'Université entouré des terrains connexes appartenant à l'arrondissement d'Outremont est la dernière réserve foncière et la dernière réserve spatiale d'Outremont, et que le droit à l'erreur quant à l'avenir de ces terrains et à l'usage qui en sera fait est nul, compte tenu qu'un zonage fixe l'affectation du sol de façon déterminante alors que trop de zones d'ombre d'intérêt public entourent le projet, je soumetts donc les propositions suivantes :

265 La première proposition. Le concept soumis à la consultation publique, certes cohérent dans ses intentions, est déficient quant à ses externalités. S'orienter vers des bonifications est une piste incertaine. Le projet révisé en fonction de la consultation risque de devenir une addition de réponses à des revendications qui rendront impossible une cohérence d'ensemble.

270 Je propose plutôt d'aller vers un nouveau concept et une nouvelle méthodologie à partir de nouvelles orientations qui tiennent compte des résultats de la consultation publique.

275 Mes propositions quant au nouveau projet. D'abord, première proposition, remplacer les stratégies de marketing politico-socio-professionnel par un véritable exercice de planification urbaine. Deuxième proposition, prendre résolument parti pour un urbanisme vert et établir un partenariat vert UdM/Outremont/Montréal et acteurs concernés.

Ma troisième proposition, qui est plutôt d'ordre opérationnel, c'est de mettre en place un bureau de projet sous l'égide de la Ville de Montréal en amont du projet de règlement soumis à la

consultation publique avec à sa tête un pilote indépendant, un genre de chef d'orchestre, pour arrimer la complexité du projet qui est à l'étude dont le mandat serait : premièrement, d'arrimer les

280 intérêts de l'Université avec l'intérêt général en dépassant l'urbanisme réglementaire véhiculé par la Ville de Montréal par un urbanisme de projet et de planification intégrée.

Barcelone et Paris ne sont pas cités en exemples comme villes internationales à cause de leurs «viaducs sécurisés».

285 Il faudrait aussi promouvoir l'insertion urbaine, c'est-à-dire faire en sorte qu'un projet de cette envergure serve de levier urbain pour dynamiser et consolider le morceau de ville qui l'accueille et aider à la correction des carences urbaines actuelles.

Faire en sorte qu'un projet de cette envergure s'appuie sur ses forces et son potentiel pour

290 prendre en considération ses attaches à la ville environnante, ce qui implique d'établir un diagnostic fiable au sujet des voies ferrées. On les a vus se promener un petit peu partout et je pense que là, il y a des contraintes autour de ces voies ferrées et il faudrait, je pense, les baliser de façon plus fiable.

295 De prévoir des liens physiques avec les abords. À l'ouest, prévoir la démolition du viaduc Rockland ; au nord, prévoir un lien physique et fonctionnel, large et fort ; à l'est, prévoir un lien compatible et au sud, respecter l'esprit d'Outremont qui a été si joliment esquissé par le premier intervenant de la séance d'hier soir.

300 Insérer la circulation générée par le campus dans le plan général de transport de Montréal. Là, j'ai trouvé aussi, j'ai constaté qu'il y avait un manque très très important de voir que le plan général de transport de Montréal est en gestation. J'ai lu dans les médias qu'il allait être publié très bientôt et j'ai du mal à comprendre, enfin ça me dépasse complètement de voir que ce projet, qui a des problèmes de circulation, d'impact sur la circulation, n'est pas tenu dans une approche

305 globale qui est illustrée, donc, par l'arrimage au plan général de transport.

Donc, en mettant l'accent, j'insiste là-dessus aussi, sur une approche curative et non pas palliative, il faut être proactif, il faut aller beaucoup plus loin, réduction de l'accessibilité automobile, parti pris pour le transport en commun, le tout supporté par un plan d'action coordonné et non par

310 les vœux pieux qu'on a entendus tout au long de ces consultations.

Il s'agirait aussi d'établir une coordination avec les entités administratives riveraines, c'est-à-dire tous bords, tous côtés. Du côté de Parc Extension, arrimer dans une perspective socio-économique et socio spatiale, les besoins de Parc Extension avec l'arrivée du campus dans son

315 voisinage immédiat en prenant en considération le fait que Parc Extension est le quartier le plus défavorisé au Canada, une coordination du côté de Rosemont. Du côté d'Outremont, arrimer dans une perspective socio-spatiale les besoins d'Outremont en matière d'espaces verts, de terrain de soccer, de cour de voirie, de chute à neige et prendre en compte l'obligation de transparence relative à la délimitation du territoire d'application du règlement. Et évidemment du côté de Ville

320 Mont-Royal, établir un partenariat formel.

325 Ma quatrième proposition, je vais lire ce qui est écrit : «Évaluer la pertinence de mettre en place un concours d'idées.» J'ai écrit ça, il y a quelque temps et évidemment le processus de réflexion s'est poursuivi et j'ai une approche qui est beaucoup plus nuancée que cela et je pourrais vous en parler tout à l'heure.

330 Cinquième proposition. Ce serait de faire une nouvelle consultation publique que je verrais en deux étapes, la prudence avant tout. La première étape, en quelque sorte une étape didactique de mise en forme des enjeux qui se ferait sur la base d'esquisses et de données générales, et la deuxième étape qui serait là l'étape de validation qui se ferait sur la base de dessins de présentation qui se limiteraient, donc, au concept urbanistique et qui seraient accompagnés des données prévisionnelles financières qui sont de la responsabilité absolue de la Ville de Montréal et évidemment de l'arrondissement d'Outremont.

335 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

340 Alors, merci, Madame. On a un peu dépassé notre cadre horaire, mais je voudrais revenir avec vous sur ce qui nous a paru à nous la proposition-clé que vous avez, qui est la proposition 3, B3 à la page 10 de votre document. Quand vous parlez de mettre en place un bureau de projet sous l'égide de la Ville de Montréal en amont du projet de règlement avec à sa tête le pilote indépendant, à quoi vous pensez ? Vous pensez à une société de développement ? Vous pensez à une organisation ?

345 **MME ANNIE CHÉLIN:**

Je pense qu'il faudrait aller plus loin. Il faudrait vraiment aller plus loin et réussir à définir une structure qui soit légère, parce qu'il faut que ça travaille bien et vite, donc, il faut penser à la flexibilité et éviter toute lourdeur. Donc, à partir de certains paramètres comme ça, on devrait réussir à construire à partir des expériences qui existent déjà une structure qui serait tout à fait adapté à ce genre de projet. Mais je n'ai pas une réponse toute faite, c'est-à-dire que...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

355 Vous n'avez pas de modèle à...

**MME ANNIE CHÉLIN:**

360 Je n'ai pas une réponse clairement à vous donner, en vous disant «Écoutez, ça marche bien ici et c'est ça qu'il faudrait faire.» Je crois qu'il faudrait vraiment regarder les exemples qui existent, faire des comparables avec le projet qu'on a devant nous et voir quelle structure, donc, avec cette idée quand même de légèreté et de flexibilité pour aller vite, il faut quand même aller relativement vite et réussir à arrimer toutes les ficelles qu'on a vu poindre à l'horizon tout au long de ces consultations.

365 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

Parce que pour vous, c'est la réflexion de départ qui est insuffisante ? Il faut reprendre ça sur une base plus large ?

370 **MME ANNIE CHÉLIN:**

C'est-à-dire que c'est l'organisation, l'organisation de la conduite du projet. C'est-à-dire que ce que moi j'ai compris, c'est que l'Université de Montréal a fait son travail dans les limites qui étaient les siennes et je crois que ce qu'on a devant nous, c'est une problématique qui est  
375 beaucoup plus large parce que là, on a une opportunité qui est tout à fait exceptionnelle et on a un promoteur qui est un promoteur éclairé.

Donc, on a les possibilités de mettre en place non seulement un projet d'avant-garde, mais pour arriver à mettre en place un projet d'avant-garde, il faut aussi le processus. Parce que j'ai  
380 remarqué depuis le temps que j'analyse les projets autour de moi, c'est que c'est souvent le résultat, le résultat est le produit d'un processus : quand le processus est déficient, le résultat est déficient. Et là, je crois que c'est ce que j'ai constaté.

385 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

Très bien.

**M. LOUIS DERIGER:**

Je veux juste revenir sur la question du transport. Dans vos propositions, vous dites  
390 comme approche curative entre autres que vous expliquez et entre autres, vous parlez de la réduction de l'accès aux véhicules et un parti pris pour le transport en commun, tout ça dans un plan d'action. Comment vous vous situez dans tout ça ? Parce qu'on a entendu depuis quelques  
395 jours des gens qui sont pour un campus vert, donc, sans véhicules et d'autres qui favorisent une fluidité, donc, plus de facilité pour les véhicules.

Et en même temps, on voit que l'Université, ce qu'ils nous ont présenté jusqu'à  
400 maintenant, c'est un peu dans ces principes-là, favoriser les transports en commun, réduire le stationnement, mais dans un certain équilibre. C'est ce qu'ils nous ont expliqué.

Votre position à vous dans tout ça, on pourrait vous trouver où dans tout ça ?

**MME ANNIE CHÉLIN:**

405 Ma position est dans un entre-deux. C'est-à-dire qu'on ne peut pas éliminer l'automobile de la ville. Donc, il faut prendre en considération des problèmes d'accessibilité d'automobile. Maintenant, on se trouve là devant une zone qui est quand même assez étendue, d'où l'idée de faire un campus sans auto, je pense qu'il y a des exemples et je crois que ça correspond aussi à des demandes qui ont été exprimées ici.

410

Donc, on pourrait aller beaucoup plus loin dans cette idée de campus vert sans auto. Là où je vois un problème dans le projet qui nous a été présenté, et j'anticipe que l'Université va avoir, elle, un choix à faire après avoir écouté tous les mémoires. C'est-à-dire que l'Université va avoir un choix délibéré à faire dans l'accessibilité de son campus par l'automobile. Ce que je

415

comprends, c'est que leur approche qui est de se servir des rues d'Outremont pour arriver au campus tout en ventilant l'accès, à mon avis, c'est une approche qui est à remettre en question.

420

Je connais bien Outremont, je suis dans une rue qui subit une circulation de transit qui n'est pas maîtrisée depuis l'arrivée de la voie réservée sur l'avenue du Parc, et je trouve ça très dommage cette approche de professionnels qui considèrent que le réseau de rues est un réseau de tuyaux pour faire passer des autos. Je crois qu'il faut dépasser cette culture de l'aménagement pour prendre en considération que la ville, c'est un tissu urbain et que ces rues-là sont des rues résidentielles. On ne peut pas se permettre simplement d'approcher ces rues-là en terme de largeur, de débit, de feux de circulation, de chicanes, de pots de fleur, de mesures de mitigation, et je pense que les mesures de mitigation dont on parle beaucoup, qui sont très très à la mode, sont des mesures justement palliatives qui ne font qu'agir sur les conséquences sans agir sur les causes et je crois qu'il faudrait agir sur les causes de façon plus délibérée.

425

430

Donc, si j'ai un souhait à formuler, c'est que l'Université aille beaucoup plus loin dans une approche vraiment délibérée de l'accessibilité automobile, qu'elle concentre son accessibilité automobile sur certaines rues. Il y a des esquisses qui ont été données déjà et puis il y a un travail... il faut pousser plus loin. Il y a des très bonnes idées qui ont été formulées, il faudrait les valider techniquement, mais je crois que les séances de consultation publique ont donné de la matière pour que justement l'Université fasse un choix délibéré, aille plus loin, évite les rues d'Outremont et réorganise une circulation automobile pour justement faire un campus qui soit vert, un campus qui soit piétonnier, un campus qui soit exemplaire, un campus qui soit d'avant-garde.

435

**M. LOUIS DERIGER:**

440

Juste pour résumer en fait ce que vous nous dites, c'est de revoir la stratégie, la hiérarchie entre autres des rues, donc, s'assurer que les rues à vocation locale restent à vocation locale et prévoir à ce moment-là des rues à caractère plus... disons des collectrices ou qui ont un rôle plus de circulation et de limiter les accès au minimum, c'est-à-dire d'avoir le minimum d'accès véhiculaire sur le campus comme tel ?

445

**MME ANNIE CHÉLIN:**

450

Absolument, absolument. Et je crois qu'on a tous les ingrédients pour y arriver. Je crois qu'on n'est pas loin de ce schéma de circulation, il faudrait juste le pousser un petit peu plus, on y arrive. Et c'est justement ça qui me fait peut-être juste revenir sur le quatrième point, mettre en place un concours d'idées. Le concours d'idées, c'était pour justement brasser un petit peu les idées autour de ce schéma de circulation. Maintenant, je crois qu'on y est presque. C'est pour ça que je ne pense pas que le concours d'idées soit vraiment très pertinent.

455 Mais, par contre, par contre, là où je verrais peut-être la pertinence d'un concours d'idées,  
c'est sur le lien avec le secteur nord, secteur Beaumont. Là, je crois qu'il y a... il faut aller plus loin.  
Il y a aussi des éléments qui vous ont été donnés, mais je crois qu'on peut aller beaucoup plus  
loin dans la formalisation de ce lien-là. Et c'est peut-être un concours d'idées qui pourrait  
justement cibler cette articulation et qui pourrait faire appel vraiment à la créativité et nous donner  
460 peut-être des solutions auxquelles on n'a pas pensé et qui n'ont pas été abordées ici.

**M. LOUIS DERIGER:**

Merci beaucoup.

465

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

On va arrêter là, Madame. Il y a beaucoup d'autres sujets possibles mais, hélas, notre  
temps est compté. Merci. J'invite maintenant le Syndicat des professeurs de l'Université de  
470 Montréal. On m'annonçait monsieur Louis Dumont, je ne sais pas si monsieur Dumont est là. J'en  
vois arriver deux, alors il doit y avoir un Dumond «d» et un Dumont «t».

**M. LOUIS DUMONT:**

475

Je suis le vrai.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

C'est vous qui êtes le vrai ? Merci.

480

**M. LOUIS DUMONT:**

Alors, merci aux membres de l'Office de consultation de Montréal de nous recevoir dans le  
cadre de la présentation de mémoires concernant les modifications de zonage pour permettre le  
485 développement des terrains de la gare de triage d'Outremont. Vous savez que les discussions qui  
ont cours à l'Office de consultation se font en parallèle avec des discussions à l'interne où le  
Comité de planification de l'Université est en train d'examiner le plan directeur des espaces.  
Comment l'Université va-t-elle développer ses espaces ?

490

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

Juste avant que vous commenciez, pour la transcription, vous êtes bien monsieur  
Dumont ?

495

**M. LOUIS DUMONT:**

Oui. Excusez-moi. Je suis Louis Dumont, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et aussi président du Syndicat des professeurs de l'Université de Montréal. Je suis accompagné par monsieur Samir Saul qui est le premier vice-président du syndicat et qui est professeur au département d'histoire.

Donc, les deux processus se font en parallèle, ce qui peut paraître curieux quand on devise sur un plan directeur des espaces et qu'on voit qu'à l'extérieur, l'Université propose à toutes fins pratiques de développement un second campus sur les terrains de la gare de triage. Ce qui nous apparaît un peu incongru et à toutes fins pratiques non souhaitable.

Donc, je vais vous résumer le mémoire que l'on présente, son contenu, et peut-être qu'on pourra davantage discuter des recommandations que l'on fait et aussi des principes qui sont sous-jacents au plan directeur des espaces de l'Université de Montréal.

Donc, le document s'intitule «Le campus de l'Université de Montréal, un patrimoine à revaloriser». Il y a trois sous-éléments qui vont être la trame de la discussion du mémoire, l'importance du développement durable qui est utilisé à beaucoup de sauces. On aimerait cibler ce que veut dire pour nous le développement durable et l'attitude de l'Université de Montréal, la conservation des valeurs culturelles.

Donc, vous savez que sur le campus actuel, il y a des bâtiments qui ont une valeur symbolique pour la ville, même pour le Québec. Donc, il y a des valeurs à préserver. Et finalement, de préserver la diversité des disciplines. L'Université de Montréal a 64 unités ; elle est très diversifiée, elle offre des enseignements dans à peu près toutes les disciplines.

Peut-être parcourir rapidement la table des matières. Comme représentants des professeurs, nous représentons environ 1 200 collègues, toutes disciplines confondues, et nous sommes interpellés par ce double discours de l'Université où on va développer un plan directeur, ça, ça veut dire quels espaces sont nécessaires pour le développement pour les 5, 10, 20 ou 30 prochaines années, et en même temps, l'Université, ou la direction de l'Université, s'est engagée dans un processus d'aménagement, si la modification de zonage est accordée, dans un aménagement d'un terrain où on a presque déjà décidé quelle unité serait théoriquement implantée sur ce fameux campus d'Outremont.

Donc, comme professeurs, nous sommes habitués à examiner des situations, à poser un regard critique sur les gestes que nous faisons. Donc, nous nous inquiétons de la précipitation, je dirais, du dossier de l'achat du terrain du CP et du développement du plan d'aménagement. Donc, ça s'est fait en catimini, la communauté universitaire n'a pas participé à cet exercice. Donc, ça s'est fait dans des portes closes, c'est la direction et le conseil de l'Université qui ont statué sur «oui, nous devons acheter les terrains et nous allons développer ces terrains sans qu'il ait de consensus de la communauté universitaire» et ça aura des impacts sur les développements futurs de l'institution. Nous croyons que c'est essentiel qu'il y ait une adhésion sur le développement de l'Université de toute la communauté, de toutes les composantes, soient les étudiants, les employés, les professeurs, les cadres et les professionnels.

Dans le mémoire, nous nous attardons sur le projet de développement de la gare de triage. Donc, c'est un projet qui a été dessiné par la direction de l'Université qui a engagé une firme ; il n'y a pas comme on pourrait le penser d'attitude universitaire où on se dit si on pense à un problème, on pense à développer, on va essayer d'envisager différents scénarios, et, curieusement pour l'objet qui vous intéresse, il n'y a qu'un seul scénario.

Est-ce que ce scénario-là est viable ? Moi, j'ai lu tous les verbatim des différentes rencontres que vous avez eues depuis le début jusqu'à aujourd'hui et on voit qu'il y a beaucoup d'inquiétude de la part des riverains concernant certains éléments qui sont proposés par les représentants de l'Université de Montréal. Quelle sera la hauteur des immeubles ? Donc, on a joué sur la hauteur, les étages institutionnels versus les étages des immeubles résidentiels. On nous dit que la circulation, il y aura une augmentation en temps des 50%. D'un côté, on dit aux riverains que dans certaines rues, il y aura une réduction de la circulation.

Moi, comme universitaire, je trouve que ce double discours est dangereux pour l'image de l'université et j'ai remarqué que les réponses qui sont fournies par les représentants de l'institution, c'est toujours des réponses pour atténuer les craintes. «Oui, nous ferons des passerelles pour interagir avec les citoyens de Parc Extension. Oui, c'est possible, nous allons aménager différemment les terrains.» Ce qui nous interpelle dans ce qui est avancé par la direction de l'Université, je ne sais pas si vous avez lu le commentaire du journaliste de *La Gazette* cette semaine qui critiquait beaucoup la position de l'Université dans cette volonté ou dans cette expectative de développer les terrains de la gare de triage. Il comparait ça comme un Taj Mahal. Il y a eu le Mirabel, il y a eu le Stade, maintenant, on aura notre beau Taj Mahal sur les terrains de la gare de triage.

Le recteur, Luc Vinet, a parlé sur un horizon de 15 ou 20 ans de sommes colossales, c'est 1,2 milliards qui devraient être investis pour mettre en valeur les terrains. À l'heure actuelle, on parle de 1,2 milliards. Dans 5 ans, ce sera combien ? Si on se fie aux évaluations du métro à Laval, ce sera des sommes colossales. Nous, ça nous inquiète comme utilisateurs des ressources actuelles de l'Université de Montréal.

Je ne sais pas si on a parlé de la situation budgétaire de l'Université, son déficit de fonctionnement, donc, pour payer les salaires, voir à l'achat du matériel pour mener les formations qui sont indispensables pour que nos générations présentes et futures soient bien formées, il y a un trou de 100 millions dans le quotidien, dans le fonctionnement quotidien. Dès qu'on commence l'année budgétaire au 1<sup>er</sup> juin, en juin 2008, il sera au minimum de 100 millions.

Il y a 5 ans, elle était de 300 millions. À l'heure actuelle, savez-vous à quel montant on est rendu ? On est à 700 millions de dollars, la dette. On n'a rien construit, on n'a pas fourni d'argent, l'Université est dans une situation budgétaire excessivement critique, sinon périlleuse, et de penser pouvoir développer, à mon avis, c'est presque insensé, développer ce que l'on projette de faire sur les terrains de la gare de triage, avec une piscine intérieure, un terrain de soccer, des pavillons de 8 étages, ou de 11 étages, on ne sait plus lesquels, à mon avis, ce n'est pas réaliste.

585

Le Syndicat et ses représentants ont fait un travail d'examen critique à partir du moment où l'Université s'est portée acquéreur des terrains, pour dire : Qu'est-ce qu'on va en faire ? Qu'est-ce qu'on promet aux riverains ? Et à mon avis, c'est excessivement dangereux puisque l'Université, à l'heure actuelle, pour chaque pavillon qui est construit, doit fournir à peu près 24%

590

de la valeur du pavillon. Donc, les plus récents qui ont été construits, c'est les pavillons Marcelle et Jean Coutu, J.A. Bombardier, ces pavillons-là, l'Université a été obligée d'investir au-delà de 25 millions pour chacun de ces pavillons.

Pourquoi ? Parce que le gouvernement fédéral fournit des enveloppes fermées. On vous

595

donne 25 millions. Le gouvernement du Québec doit répartir ses ressources budgétaires dans l'ensemble du réseau universitaire, dire bon, vous nous avez convaincu qu'on a besoin de ce pavillon-là. On vous prête, on vous donne 25 millions. Et par les bailleurs de fonds à l'extérieur, on peut aller chercher au maximum, il ne faut pas rêver, le plus gros investissement qui s'est fait à l'Université par un donateur, c'est une somme de 15 millions.

600

Si le pavillon en coûte 100 ou 120, c'est l'Université qui doit engager ces sommes-là et c'est ça qui explique que la date à long terme, elle a bondi de 300 à 700 millions. Il faut la payer cette dette-là. Je comprends qu'on peut dire une année qu'on va réemprunter pour la projeter dans le futur, mais qu'est-ce qui va arriver pour les générations futures, celle qui va nous remplacer, nous professeurs, comment vont-ils fonctionner ?

605

Ça, c'est un des problèmes de faisabilité budgétaire du scénario qui a été évoqué ici. Donc, je pense que vous devez être sensibilisés, les riverains doivent être sensibilisés au fait que c'est très possible que le terrain qui sera devant eux, ce sera un vaste terrain vague qu'on aura mis à niveau, mais il n'y a aucun immeuble qui va pousser parce que les investissements du gouvernement ne seront pas au rendez-vous. Ils ne le sont pas à l'heure actuelle, il n'y a pas d'évidence qu'ils vont l'être dans un an ou dans cinq ans. Penser le contraire, je dirais que c'est presque de la pensée magique.

610

615

L'autre problème auquel nous devons référer, c'est si des investissements majeurs qui sont faits sur les terrains de la gare de triage d'Outremont, qu'est-ce qu'on fait avec le campus actuel ? Il y a un déficit pour la mise à niveau critique des immeubles qui sont localisés sur le campus Mont-Royal. Dans de récentes présentations à l'assemblée universitaire, ce vaste forum où il y a différents représentants de la communauté universitaire, un des vices-recteurs a mentionné qu'au minimum, il faut investir 200 millions. Si on avait 200 millions, selon vous, quel devrait être la logique ? Est-ce qu'on améliore les pavillons qui sont déjà construits ? Quand on parle du principe de développement durable, c'est de tenir compte de ce qui existe déjà. Comme ce sont des immeubles qui ont une valeur culturelle, il faut en tenir compte.

620

625

Si vous avez hypothétiquement le 200 millions, vous faites quoi avec ? Est-ce que vous le mettez sur un investissement pour la mise à niveau des terrains ? On ne parle même pas des immeubles immobiliers, on parle du foncier, le terrain n'est pas mis à niveau encore. Le 200 millions, est-il préférable de l'investir dans les immeubles qui existent déjà, de les mettre à niveau,

630 de les bonifier en terme d'espace pour dire qu'avec les besoins de l'Université, nous pensons que c'est viable.

635 Et là, on a fait toutes sortes de scénarios sur les besoins en espace de l'Université et curieusement, les besoins qui ont été estimés par nos collègues de la direction ne sont pas ceux du ministère. Quand on sait que les investissements proviennent du ministère, si vous avez des investissements ou des besoins en espace que vous estimez à deux fois ce qu'ils sont en réalité, que vous voulez construire des immeubles pour répondre à ce besoin-là, qui va payer pour l'excédent ? Le ministère ne le fera pas. Est-ce que c'est la communauté ? Est-ce qu'on va étouffer des développements ou des mises à niveau de situation critique pour faire ces développements-là ? Ça, c'est une question qui nous interpellent. C'est important que vous l'ayez dans votre réflexion pour dire : Qu'est-ce qu'on promet au juste ? Qu'est-ce qui est réaliste d'envisager sur un horizon de 3 ans, de 5 ans ou de 10 ans ?

640 Parce que quand on voit les commentaires de nos représentants de la direction, c'est une fois que le terrain sera mis à niveau, en 2008, on commence les constructions et en 2011, on pourra les habiter. Ce ne sont pas des scénarios réalistes. Il n'y a pas d'argent, ni du gouvernement, ni de donateurs et l'Université, elle est en péril en terme de situation financière.

645 Donc, le problème de faisabilité, c'est une question pour nous. Et dans le document, on pose la question aussi d'examiner... il faut dire que le scénario, c'est comme si tout s'est fait avec un principe d'accélération que nous ne comprenons pas. Nous n'avons pas été consultés et on se dit pourquoi faire ce développement en accéléré ? Pourquoi ne pas examiner ce que l'on peut faire avec le campus actuel ? Quelle est cette urgence à se déplacer à Outremont ? Qui commande ce développement-là ? Est-il nécessaire ? Et compte tenu des besoins financiers de ce développement, nous pensons que ce n'est pas réaliste à l'heure actuelle.

650 En terme de clientèle, on vous a dit que sur un horizon de 20 ans, c'est moins de 2% par année. À l'heure actuelle, les chiffres de l'Université nous disent que pour 2007-2008, il n'y a pas de hausse de clientèle étudiante. Malgré les efforts qui sont faits, il n'y a pas de hausse. Si vous retournez à des documents fournis par le ministère de l'Éducation, à partir de 2013, il y a une saturation et après, on voit une décroissance des effectifs étudiants dans l'ensemble du réseau québécois.

655 Comment justifier qu'on va investir 1,2 milliards dans des installations et qu'on n'est pas capable de justifier qu'on aurait des augmentations de clientèle ? Nous, ça nous interpelle. Si on investit 1,2 milliards à Outremont, comment mettre à niveau les bâtiments qui sont sur le campus Mont-Royal ? Ce que nous disons, ce que nous demandons à l'Office de consultation, c'est la principale recommandation de notre document, c'est qu'on impose un moratoire.

660 Donc, on stoppe le développement du campus... théoriquement du campus Outremont. On ne dit pas que ce n'est pas une option envisageable. Ce que l'on dit, et ce qui manque cruellement à l'Université, c'est qu'il faut faire une analyse critique de ce que nous avons, de ce

que nous avons comme bâtiments, de ce que nous pouvons préserver, de ce que nous pouvons bonifier pour répondre aux besoins les plus criants.

675           Donc, il y a des départements qui sont dans des situations critiques, il y a des salles de cours qui sont bondées, il y a des aménagements possibles. Ce que l'on dit, c'est : Imposons un moratoire sur le développement des terrains de la gare de triage et examinons ce qui est possible de faire sur le campus actuel. Donnons-nous au moins un an. Et le principe des différentes recommandations, le deuxième, c'est que s'il y a des scénarios qui sont proposés et vous sont  
680 proposés, posons donc la question : Quelle est le scénario financier que la direction de l'Université a envisagé ?

          Si on nous dit que c'est 1,2 milliards sur un horizon de 15 ans, qui va financer les constructions ? Est-ce que vous avez des engagements ? Quand vous regardez la mise à niveau  
685 des terrains à l'heure actuelle, le seul engagement, et j'espère qu'il sera maintenu, c'est le 30 millions que le gouvernement du Québec s'est engagé à investir, à garantir. On parle toujours du partenaire fédéral. Va-t-il tenir parole ? Va-t-il y avoir des investissements de la part du ministère de l'Environnement ? Est-ce que la Ville sera au rendez-vous ? On ne le sait pas. On parle strictement du foncier. Il y a beaucoup d'incertitudes.

690           Le troisième élément qui nous interpelle beaucoup, on a parlé énormément, les représentants ont parlé...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

695           Je vais vous demander d'abréger, s'il vous plaît.

**M. LOUIS DUMONT:**

700           Oui. On a parlé beaucoup de développement durable dans les constructions LEED qui seront respectueuses de l'environnement. Nous, ce qu'on dit, c'est que le développement durable, c'est de tenir compte de ce que nous avons déjà. Pourquoi diviser en deux ce qui existe, de multiplier les services ? Parce que c'est ce qu'on dit à la direction ; «On va déplacer les services, on donnera les services dans deux endroits.» Quand on divise de cette façon-là, il y a des coûts  
705 supplémentaires. Est-ce qu'on a envisagé ces coûts-là ?

          La quatrième recommandation, c'est d'utiliser les ressources internes. Il y a des collègues qui ont des compétences extraordinaires en urbanisme, en architecture, en architecture de paysage, en géographie de l'environnement. Pourquoi ne pas demander à ces experts de nous  
710 fournir une évaluation de ce qui est faisable sur le campus actuel ? On examine les différents scénarios. Comme professeurs, nous sommes habitués de faire ce genre d'exercice et je ne vois pas pourquoi l'Université de Montréal ne se paierait pas cette nécessité d'examiner différents scénarios et quand les scénarios seront sur la table, collectivement la communauté dira : On pense qu'on ne peut pas développer suffisamment sur le campus Mont-Royal, allons examiner ce que

715 l'on peut faire sur le campus Outremont et qu'est-ce qui peut être promis aux riverains qui vont être là, qu'est-ce qui va être construit et sur quel horizon.

Ça me semble imminemment responsable de la part d'une institution qui est un service public, qui gère des fonds publics, de faire cet exercice. On ne peut pas faire l'économie d'un examen critique des différents scénarios qui seraient envisageables.

Et finalement les recommandations 5 et 6, c'est de développer une espèce de comité de compétences où on va retrouver des compétences qui sont nécessaires pour mieux arrimer le développement de l'Université avec les populations qui entourent l'Université. Si le choix ultimement est de déplacer les activités sur les terrains de la gare de triage, on verra à ce moment-là. Ce qu'on vous demande, le principe de ce mémoire, c'est : Imposez un moratoire. Refusez à l'Université son appétit de développement qui n'est, je dirais, assis sur aucune prémisse valable. Il n'y a aucun besoin de dire «il faut construire à Outremont.» Ce n'est pas justifié et ce n'est pas justifiable à l'heure actuelle.

730 Peut-être que mon collègue Samir pourra conclure en vous faisant état des différents principes du plan directeur sur lesquels nous avons travaillé qui nous apparaissent imminemment responsables pour le développement des espaces de l'Université de Montréal.

735 **M. SAMIR SAUL:**

Je pense que les personnes qui représentent l'Office qui nous font l'honneur de nous recevoir et les riverains qui nous écoutent comprennent qu'il n'y a pas consensus à l'Université de Montréal concernant ce second campus.

740 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

Si on ne le comprend pas à ce que vous dites, on ne comprend vraiment rien.

745 **M. SAMIR SAUL:**

Et au-delà de cette vérité toute banale, il y a des problèmes internes à l'Université de Montréal dont il faut être conscient. Il y a eu un processus vicié d'achat, de projet de développement, c'est-à-dire que les choses ont été improvisées et non planifiées. La gare de triage a été achetée pour des raisons qui ne sont pas celles que l'on présente actuellement, c'est-à-dire un deuxième campus. Elle a été achetée, ou il a été envisagé d'acheter pour un CHUM, pour le CHUM et rien d'autre. Et le CHUM, l'Université de Montréal ne l'a pas eu. Le CHUM est au centre-ville.

755 Qu'est-ce qu'on a produit comme façon de valoriser ou de conserver cette gare de triage ? Eh bien, c'est l'idée de déplacer l'Université de Montréal de son site normal, naturel, à Outremont. Un déplacement qui n'a pas été discuté, qui n'a pas été l'objet d'une consultation large, qui a été une décision prise par le haut, par les responsables de l'Université et tout maintenant semble être

760 axé sur cette volonté de mettre l'Université de Montréal à Outremont de sorte que la grande inquiétude qu'il y a actuellement à l'Université de Montréal, chez les professeurs en particulier, c'est qu'est-ce qui va se passer du campus de l'Université de Montréal ?

765 Nous avons dépensé, ou ils veulent dépenser beaucoup d'argent pour un deuxième campus à Outremont, mais que va-t-il arriver aux immeubles que nous avons à l'Université de Montréal ? Pourquoi ne pas les mettre en état ? Pourquoi ne pas les entretenir ? Pourquoi ne pas s'occuper de ce que nous avons déjà avant de se lancer dans une aventure d'achat et de projets grandioses qui pourraient devenir des éléphants blancs ? Pourquoi ne pas valoriser ce que nous avons déjà ?

770 Cette option n'est pas prise en compte. Et c'est ce qui nous trouble comme professeurs, comme syndicat. On ne prend pas en compte cette option, on n'examine pas ce qu'on doit faire à l'Université de Montréal avant de se lancer dans une affaire qui peut être très coûteuse à long terme.

775 Alors, je disais aux représentants de l'Université de Montréal que je suis un historien et, comme historien, on a l'habitude de regarder rétrospectivement les choses et ce qu'on voit souvent, ce sont des désastres. Hélas, l'histoire est faite de beaucoup de désastres. Parmi les désastres, ce sont les achats ou les opérations mal pensées, peu réfléchies qui donnent lieu à des dégâts énormes. Pour remonter dans l'histoire, il y a des désastres énormes comme le Canal de  
780 Panama. On n'a pas besoin d'aller aussi loin que ça, on a Mirabel qui est un éléphant blanc juste à côté, qui commence dans beaucoup d'allégresse et beaucoup d'optimisme et qui se termine dans les larmes et le gaspillage.

785 Nous craignons que nous soyons engagés dans ce genre d'aventure sans avoir été consultés, sans qu'il y a véritablement eu de travail de réflexion. Alors, notre demande essentiellement, c'est de faire les choses comme il faut, d'arrêter, de commencer la procédure comme il faut, réfléchir à ce que nous devons faire, à ce que nous voulons avant de nous lancer dans une affaire qui pourrait être désastreuse pour l'Université de Montréal et les générations à venir.

790 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

795 Très bien. Alors, écoutez, vous comprenez bien d'un côté que moi, je ne suis pas mandaté pour analyser l'Université de Montréal et ses problèmes internes, j'en ai déjà assez avec la présente commission.

800 Je voudrais juste vérifier deux, trois choses avec vous. Un des arguments de l'Université de Montréal, c'est qu'elle a un besoin urgent par rapport aux normes du ministère de l'Éducation de 40 000 mètres carrés de nouveau, supplémentaires, premièrement en terme de quantité, deuxièmement, la réponse par rapport à l'argument que vous apportez, et qu'il y a effectivement un bâti qui existe déjà, un bâti qui par rapport à certaines fonctions n'est pas transformable pour

l'instant et qui donc exige un nouveau concept, de nouvelles constructions. L'articulation du raisonnement s'est fait sur ces deux choses-là.

805 Je ne veux pas rentrer dans les querelles internes que vous avez, puis je comprends que vous en ayez, mais en terme de besoin, l'Université nous a dit : «Nous avons un besoin urgent, nous sommes en deçà des normes du ministère de l'Éducation et nous avons besoin de nouveau type de bâti pour lequel les transformations de certains des bâtis que nous avons ne correspondent pas. Je ne pense pas me tromper en traduisant ce que j'ai entendu de la part de  
810 l'Université.

**M. LOUIS DUMONT:**

815 En fait, il n'y a aucune étude qui permet, qui va expliquer ce discours. Il n'y a pas d'étude qui nous dit que c'est impossible de bonifier des bâtiments du campus sur le Mont-Royal. C'est ce qu'on dit, il faut procéder à une étude systématique de notre environnement et une étude préliminaire ou un examen préliminaire montre que si on est attentif, on examine bien le problème, on pourrait augmenter la superficie en mètres carrés l'équivalent du tiers de ce qui serait développé sur les terrains de la gare de triage.

820 Donc, de dire qu'à prime abord c'est impossible d'augmenter le nombre de mètres carrés sur le campus Mont-Royal, c'est faux. Nous pensons que c'est faux. Et si vous demandez à l'Université ou à la direction, dire : Pouvez-vous nous fournir les études qui montrent que c'est impossible ? Il n'y en a pas d'étude.

825 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

C'est-à-dire que sur cette question-là, la réponse de l'Université a été «Oui, on peut le faire, mais on porterait atteinte à la montagne et ce milieu-là est déjà fortement taxé et nous ne voulons pas continuer», ç'a été ça leur réponse à cette question.

830

**M. LOUIS DUMONT:**

Oui, mais pourquoi dire «nous ne voulons...» en fait, c'est «nous ne voulons pas» et nous pensons que le «nous ne voulons» est très coûteux pour la communauté.

835

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

Et ne correspond pas à votre analyse.

840 **M. LOUIS DUMONT:**

Tout ce que nous disons, c'est : Faisons l'examen critique de ce qui est possible. Chacun des scénarios, quelles sont les obligations budgétaires ou financières de chacun de ces scénarios, et ce sera à la communauté à décider. Est-ce qu'on décide de développer davantage

845 sur le campus actuel ou non ? La question va être examinée par l'ensemble des gens qui se  
seront posé des questions. Si c'est non, on verra. Est-ce qu'Outremont est un bon scénario ?

850 Ce qu'on dit, c'est que ces questions-là, elles n'ont pas été examinées et il n'y a pas  
d'étude à l'heure actuelle qui nous permet de dire que le campus est saturé, on ne peut pas le  
densifier davantage.

855 Nous, ce qu'on dit comme professeurs, comme esprit critique : Faisons l'examen, nous  
avons les compétences à l'Université pour procéder à ces études-là. Ce n'est pas des études qui  
prennent des années. Alors, je pense qu'en un an, on est capable de ficeler un examen critique de  
ce qui peut être fait sur le campus.

**M. JEAN-CLAUDE BOISVERT:**

860 Si j'ai bien compris, vous nous avez parlé tantôt qu'en parallèle du processus d'étude en vue d'un second campus à Outremont, qu'il y avait aussi une étude de plan directeur en vue de réévaluer toute la question des espaces internes du campus actuel ; est-ce que j'ai bien compris ?

**M. LOUIS DUMONT:**

865 Non. Le plan directeur, en fait le nouveau plan directeur, c'est : Quels sont les besoins de l'Université et comment peut-on les combler ? Donc, ils sont à l'étape qu'ils appellent l'étape d'examen de l'état de la situation. Cet examen-là dit : Quels sont les principes qui vont permettre de développer ce nouveau plan directeur ? Quels sont les besoins ? Et pour la direction de l'Université, la façon de répondre à la question, c'est de dire qu'il y aura 2 campus.

870 Nous, on se pose la question : Quelles sont les explications à cette avancée ? Est-ce que vous avez des études qui nous disent que ce n'est que le seul scénario ? Donc, le plan directeur, ça engage l'institution pour les 20 ou les 30 prochaines années. Donc, on se dit qu'on est mieux d'examiner attentivement ce que nous avons, ce que nous pouvons faire. Surtout, moi, ce qui m'interpelle comme professeur et président du syndicat, j'ai des collègues de toutes les unités qui disent : Oui, mais si on ne met pas les bâtiments à niveau, est-ce que les gens auront les pieds dans l'eau dans leurs bureaux ? Est-ce que les gens vont être contaminés par des champignons qui vont circuler dans l'air ? Est-ce que les bâtiments vont devenir insalubres ? Qu'est-ce qu'on va faire ?

880 Ces questions-là, on n'a pas de réponse à l'heure actuelle. Donc, le plan directeur, ce n'est pas que l'examen de ce qui se passe sur le campus ; au contraire, nous, on essaie de convaincre le comité qui chapeaute ce plan de ne pas s'enfermer dans une logique unidirectionnelle où on dit : Nous allons à Outremont. Vous pensez comme moi que si on veut faire un examen critique, il faut revenir en amont de ce choix et dire, nous avons plusieurs scénarios, prenons le temps d'examiner les différents scénarios.

**M. JEAN-CLAUDE BOISVERT:**

890 Ce que vous demandez finalement, c'est de prendre le temps d'étudier différents scénarios.

**M. LOUIS DUMONT:**

895 Qu'il y ait différents scénarios.

**M. JEAN-CLAUDE BOISVERT:**

Mais en parallèle de cette situation, est-ce que vous savez que le campus actuel est pour ainsi dire saturé compte tenu de la fragilité de la montagne, compte tenu de l'opinion des Amis de la Montagne, d'ailleurs qui sont ici, et compte tenu d'un tas de facteurs ? Il y a eu des pressions à

900 l'effet qu'on ne construise plus sur la montagne. Est-ce que vous savez... vous devez sans doute connaître ce phénomène-là ?

**M. LOUIS DUMONT:**

905 Je pense qu'on peut faire l'exercice avec les collègues en aménagement, en urbanisme, de voir ce qui peut être fait, à quel endroit on peut bonifier des immeubles. Le commentaire que je pourrais vous faire, c'est qu'on dit que sur la montagne, plus rien ne peut être construit, autant sur le flanc nord que sur le flanc sud, pourtant, McGill, ou le stade McGill, on a augmenté la surface du stade McGill. Je ne vois pas pourquoi l'Université de Montréal dans un terrain vague ne pourrait pas construire un immeuble si on préserve les vues sur le Mont-Royal.

910 Donc, c'est évident que si vous me dites qu'un groupuscule, un groupe d'individus qui disent «On ne coupe aucun arbre», on peut le faire, je pense, en utilisant des stationnements. Il y a des bonifications, vous connaissez le campus de l'Université de Montréal, seulement un exemple, il y a un stationnement étagé qui à mon avis est une horreur architecturale. Ce n'est pas l'idéal. Ce qu'on propose comme scénario qui pourrait être examiné, c'est que ce stationnement étagé pourrait être déplacé sous le pavillon principal, donc, un stationnement souterrain et utiliser tout l'espace qui va être libéré pour construire un nouveau pavillon.

920 Donc, du point de vue visuel, vous n'augmentez pas la hauteur des pavillons, vous avez une vue sur le Mont-Royal, mais vous réutilisez un espace bâti pour d'autres fonctions qui sont davantage interpellantes pour les populations étudiantes et les collègues professeurs qui circulent sur le campus, par rapport à il y a 20 ans ou il y a 30 ans quand on s'est dit, on a besoin de stationnement. Donc, c'est rejoindre l'idée du développement durable en disant, on va réutiliser des stationnements pour faire autre chose.

925

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

930 On n'en débattrait pas ce soir si vous permettez parce que là, je sors complètement de mon mandat. Oui ?

**M. SAMIR SAUL:**

935 Cet échange indique qu'il y a des possibilités, mais qu'elles doivent être étudiées. Elles doivent être examinées. Exercice qui n'a pas été fait. Voilà.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

940 C'est un point de vue interne et on vous remercie de l'avoir fait. Vous avez produit un mémoire considérable, malheureusement on vient de le recevoir. On va continuer notre analyse, mais merci beaucoup de votre présentation, Messieurs.

**M. LOUIS DUMONT:**

945           Merci beaucoup.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

Bonne chance à vous.

950

**M. SAMIR SAUL:**

Merci beaucoup.

955

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

Alors, j'invite maintenant les Amis de la montagne, monsieur Jean-François Hallé, s'il vous plaît.

960

**MME SYLVIE GUILBAULT :**

Bonsoir, nous serons deux. Alors, je suis Sylvie Guilbault, directrice générale des Amis et j'accompagne monsieur Hallé.

965

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

Merci, Madame. Bonsoir, Monsieur Hallé.

**M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ:**

970

Bonsoir.

LECTURE DU MÉMOIRE

975

En passant, les annexes que j'ai mises avec le mémoire sont justement l'Accord de développement ainsi que ce dont je vous parle en ce moment.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

980

Merci, Monsieur Hallé. Juste une chose que je voudrais vérifier avec vous. Vous m'avez déposé copie de la convention entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal. Est-ce que c'est un document public ?

**M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ:**

985

Oui.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

990

Oui ? O.K. Parce que s'il n'était pas public, vous vous trouveriez à le rendre public automatiquement et je ne voulais pas vous mettre dans l'embarras par rapport à vos partenaires potentiels.

995

Expliquez-moi, je ne suis pas familier avec certaines choses, vous attirez l'attention de la commission sur les impacts de ce projet sur le paysage du Mont-Royal ; le terrain entrevu, le territoire entrevu de la gare de triage fait partie de cet ensemble comme tel ou si vous référez davantage aux constructions de l'Université sur son actuel campus ?

**M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ:**

1000

C'est plutôt les impacts du nouveau projet sur ces paysages qui sont maintenus et qui sont décrits dans le mémoire.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

1005

Et vous pensez à quoi à ce moment-là ? Vous pensez principalement à la hauteur des monuments prévus ?

**M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ:**

1010

Non, plutôt aux impacts justement du développement d'un nouveau projet par rapport à l'entretien et à l'utilisation du campus principal.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

1015

O.K. Donc, vous ne voulez pas que le nouveau projet nuise à l'entretien et à la mise à jour des édifices qui existent déjà sur le Mont-Royal.

**MME SYLVIE GUILBAULT :**

1020

On veut parler d'édifices parce que ça fait partie du patrimoine bâti, mais quand on parle de paysage, également les éléments paysagers qui sont très importants, et comme on a tenté de l'expliquer dans ce court mémoire, c'est de dire : L'entente de 1995 avait une valeur globale, donc, il y a des bâtiments qui doivent être construits, les bâtiments ont été construits sauf un qui reste...  
1025 il y a encore un potentiel d'un nouveau bâtiment, mais c'est au niveau des aménagements paysagers.

1030 Donc, l'Université a développé beaucoup sur la montagne et dit maintenant, on est vraiment arrivé à saturation. Même, vous avez parlé de «taxé». Je pense qu'on est même allé peut-être plus loin qu'on aurait dit, et le paysage du Mont-Royal en a été amoindri, modifié, on aurait envie de dire handicapé ou enfin, l'effort pour mettre en valeur la montagne comme dans sa valeur naturelle, mais patrimoine et paysager n'a pas été complété encore.

1035 Et ce qu'on dit, l'entente de 1995 avait vraiment des intentions qui étaient novatrices. Alors, l'Université a fait preuve de leadership auprès des autres propriétaires institutionnels parce qu'il y avait un comité de concertation intérimaire et l'Université de Montréal s'est levée et a pris le leadership et a dit «Nous, on s'engage vraiment à protéger la montagne.»

1040 Donc, on a embarqué, nous, en 1995 dans ce plan directeur, cet accord de développement en confiance en disant ça va se réaliser. Mais on réalise après presque 15 ans, l'accord de développement a fait en sorte que ce n'est jamais revenu en consultation. Donc, on a vu un plan, même pas de maquette, on a dit, il va y avoir des bâtiments qui vont se construire le long du chemin de Polytechnique, on va consolider là, mais on va garder une coulée verte et puis...

1045 Mais dans la réalité, les bâtiments ont été construits pour répondre aux besoins d'éducation de l'Université, c'est sa mission première, et on comprend, et quand il y a des fonds qui manquent, c'est l'aspect paysager. Donc, c'est l'investissement pour la montagne, pour la collectivité qui n'a pas été complété. Et on se dit que c'est inquiétant dans un projet de développement de l'Université qui s'en vient à Outremont, il faut vraiment faire le bilan de ce qui reste à faire.

1055 Et comment on peut le faire ? On le redit, c'est une volonté du gouvernement du Québec et de l'ensemble des ministres de protéger le Mont-Royal et d'en faire un site emblématique pour tout le Québec. C'est autant dans son patrimoine bâti que paysager. Donc, le ministère de l'Éducation doit comprendre ça, ça ne doit pas être seulement le ministère de la Culture, le ministère de l'Environnement, les autres ministères doivent être impliqués, ils ne doivent pas être en compétition.

1060 Donc, c'est l'ensemble du paysage de la montagne et le lien qu'on fait avec... on dit le campus de la montagne a vraiment un lien, c'est un lien historique important dans l'histoire de l'Université et dans les propositions, Outremont doit garder des liens avec ce campus principal et un des trois sommets de la montagne, c'est le campus de l'Université de Montréal, la tour Cormier. Donc, ça doit, ça devrait rester un icône important pour Montréal et pour l'Université également.

1065 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

Et d'où la peur que vous avez, ou la crainte, ou en tout cas des garanties que vous voulez que s'il y a un nouveau campus qui se développe, on ne néglige pas les promesses anciennes ?

1070 **MME SYLVIE GUILBAULT :**

Qu'on les complète et qu'on ne néglige pas les...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

1075 Y compris sur l'ensemble du patrimoine comme vous dites et non pas seulement des  
édifices. Je m'excuse de ma vision trop étroite tantôt.

**MME SYLVIE GUILBAULT :**

1080 Oui.

**M. LOUIS DERIGER:**

1085 Juste pour bien comprendre, je pense que vous avez posé la question dans une des  
séances et si je me souviens de la réponse de l'Université, c'était de nous dire oui, le plan  
directeur actuel pour le Mont-Royal, oui, il va rester en place. C'est un plan qui va, je ne sais pas  
s'il va être amélioré ou non, mais c'est un plan qui existe et on va en faire un second pour le  
campus qu'on est en train de faire.

1090 Vous, vous parlez d'élargir l'entente aux deux. Est-ce qu'on comprend que ce serait  
préférable d'avoir un seul plan pour l'ensemble des deux campus ou d'avoir des plans séparés ?  
Comment vous voyez cette coordination des deux plans pour les deux campus ?

**M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ:**

1095 C'était surtout l'idée que l'entente de 1995 a quand même, c'est ça, 15 ans, et puis que  
peut-être elle mériterait d'être revue, d'être évaluée, qu'on en fasse le bilan et puis tant qu'à en  
refaire une autre, on devrait inclure comme ça, en incluant les deux campus dans l'entente, on  
aurait une vision plus globale probablement de l'institution dans la ville, puis ça permettrait de ne  
1100 pas délaisser le campus de la montagne, même non intentionnellement.

**M. LOUIS DERIGER:**

1105 Vous parlez aussi du problème du suivi. Ce qu'on comprend, c'est qu'il n'y avait pas de  
mécanisme de suivi de prévu dans l'entente ?

**M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ:**

1110 Aucun.

**M. LOUIS DERIGER:**

Et vous souhaiteriez que dans les futurs plans que ces mécanismes-là soient inclus ?

1115 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ:**

C'est une des évolutions qui...

**M. LOUIS DERIGER:**

1120

Et on comprend que c'est suivi avec des résultats rendus publics. On comprend que...

**M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ:**

1125

Voilà.

**MME SYLVIE GUILBAULT :**

1130

Si je peux ajouter, ce n'est pas propre à l'Université de Montréal. C'est une formule qui a été choisie pour la montagne en 1990 et l'Université de Montréal et l'Université McGill ont été les deux institutions à faire ces accords de développement. Mais on se rend compte d'expérience que les accords de développement sont une bonne chose parce qu'ils permettent une vision à long terme, mais il n'y a pas eu de mécanismes de suivi public qui ont été joints à ces accords.

1135

Donc, c'est pour l'ensemble des accords de développement et puisqu'on arrive à terme pour l'Université de Montréal, donc, c'est la raison pour laquelle on amène le sujet ici.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

1140

Alors, merci, Monsieur, Madame. Merci beaucoup de votre présentation et de votre présence aussi.

**MME SYLVIE GUILBAULT :**

1145

Merci.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

1150

Alors, j'invite maintenant le Comité sur les nuisances ferroviaires, monsieur Gilles Paquin.

**M. GILLES PAQUIN:**

1155

Bonsoir, Messieurs. Je suis accompagné par madame Élisabeth Hudon qui est membre également du Comité. Nous sommes deux citoyens qui habitons le secteur et voisins de la gare de triage.

1160 Et si vous permettez, on aimerait juste vous montrer un petit vidéo qu'on a fait, qui dure quelques 30, 40 secondes. Ça va vous donner une idée de pourquoi on est ici. Ça vaut 1 000 mots comme des images.

PAUSE...DIFFICULTÉ TECHNIQUE... REPRISE

1165 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

Alors, Monsieur, notre installation devrait être correcte. Donc, reprenons. Vous êtes...

**M. GILLES PAQUIN:**

1170 Gilles Paquin et Élizabeth Hudon. Nous sommes deux citoyens du secteur et nous faisons partie du Comité contre les nuisances ferroviaires et c'est le groupe qui a engagé un recours collectif contre le Canadien Pacifique. Et maintenant, même si c'est l'Université de Montréal qui a acheté le terrain, le recours collectif se poursuit puisque c'est rétroactif de 4 ans et pour le moment, l'Université de Montréal n'est pas nommée dans le recours collectif. Je dis «pour le moment»  
1175 parce qu'on va attendre de voir ce qui arrive.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

On ne sait jamais, peut-être que vous les poursuivrez. Nous vous écoutons.

1180 **M. GILLES PAQUIN:**

Allez-y.

1185 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

Alors, d'abord un vidéo.  
VISIONNEMENT VIDÉO

1190 **M. GILLES PAQUIN:**

Merci. On voulait simplement vous illustrer la situation actuelle qui se poursuit à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Ça ne représente même pas l'assemblage des trains parce qu'il se fait aussi de l'assemblage des trains un peu plus...non, pas un peu plus, mais beaucoup plus  
1195 fort que ça.

Alors, j'en reviens au mémoire maintenant parce que c'est évidemment la raison de notre visite.

LECTURE DU MÉMOIRE

1200 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

1205           Merci beaucoup. Évidemment vous soulevez indirectement une question qui devra être scrutée, c'est-à-dire que s'il y avait un retard dans la mise en œuvre, qu'advierait-il du terrain, est-ce que la vente serait annulée à l'Université de Montréal et est-ce qu'il y aurait reprise des activités ?

**M. GILLES PAQUIN:**

1210           Ce qui nous inquiète justement, c'est ça. C'est que le CP depuis au moins 10 ans est prêt à vendre son terrain, donc, a reconnu de facto depuis 10 ans qu'il n'a pas besoin de ce terrain pour faire du triage. D'ailleurs, il a prévu un autre site, un autre emplacement. Il attend pour déménager évidemment d'être payé, ce que je comprends très bien, mais en même temps, nous, on ne voit pas pourquoi on laisse deux autres sociétés de chemin de fer qui louent les terrains tout  
1215 simplement exploiter ça et rendre le voisinage, comme vous avez vu, intolérable, la vie intolérable pour tous les gens du secteur parce qu'on est là par erreur.

              C'est une erreur de la ville d'Outremont. La ville d'Outremont a changé le zonage avant d'avoir conclu un accord sur le développement. Ils ont agi de façon plus qu'imprudente,  
1220 irresponsable, et nous, on écope depuis ce temps à cause de ça. Parce que, comme ils ont changé le zonage, les constructeurs avaient le champ libre pour construire, ce qu'ils ont fait.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

1225           Je ne me mêlerai pas de la plaidoirie devant le juge, juste vous poser la petite question : Vous croyez... il y a eu toutes sortes d'opposition, toutes sortes de résistance au projet pour différentes raisons, soit par rapport à des nuisances, soit par rapport à des insuffisances du projet à différents niveaux. Vous affirmez «nous croyons plutôt que les autorités municipales et l'Université doivent tenir compte des critiques pour améliorer le plan, notamment au chapitre de la  
1230 circulation afin de le rendre acceptable pour tous», vous estimez qu'actuellement le projet est souhaitable ?

**M. GILLES PAQUIN:**

1235           Je suis venu à quelques reprises à vos audiences et j'ai bien vu qu'il y a une forte opposition. Le mémoire était déjà écrit, je constate que l'opposition est plus importante que je croyais au début, avec souvent d'excellents mémoires qui ont été présentés pour expliquer ça, mais on persiste à dire qu'on aime mieux encore attendre qu'on perfectionne le projet, mais en tout cas que la cour de triage déménage. C'est notre objectif premier bien évidemment.

1240           On s'adresse à vous parce que l'Office de consultation publique, c'est peut-être plus susceptible de nous écouter que le Conseil d'arrondissement qui lui...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

1245

On ne portera pas de jugement sur les autres.

**M. GILLES PAQUIN:**

1250 En tout cas, vous nous écoutez ce soir et on vous en remercie.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

1255 Non, mais je pense que c'est important de comprendre l'intensité de la nuisance que ça représente pour vous. Ce que nous avons entendu, vous dites que vous l'entendez...

**M. GILLES PAQUIN:**

1260 À n'importe quelle heure du jour et de la nuit.

**MME ÉLISABETH HUDON:**

C'est sur ma terrasse.

1265 **M. GILLES PAQUIN:**

1270 Ce n'est pas pour rien qu'il y a 300 personnes qui sont devenues membres de notre comité presque instantanément. Quand on a recruté des gens, on a fait une assemblée ici, dans les locaux ici, et dans le temps de le dire, dans quelques jours, on a eu 300 personnes qui ont adhéré à notre groupe. Puis ça s'est transformé en recours collectif parce que c'est insupportable. En pleine ville... la ville a grandi autour de la cour de triage et eux continuent à exercer ces activités comme s'il n'y avait personne autour. La Ville a enveloppé la cour de triage et elle continue.

1275 Et il n'y a pas de droit dans la pollution. Eux prétendent qu'ils ont le droit puisque c'est un chemin de fer qui existe depuis un siècle ; ils ont droit de polluer et ils ont le droit de faire tout le tapage qu'ils font parce qu'ils ont un permis de chemin de fer alors que quand un pollueur pollue la rivière, on lui dit «Vous n'avez pas un droit de polluer.» Mais eux polluent. Je plaide ma cause si vous voulez, mais...

1280

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

Maître, n'argumentez pas.

1285 **M. LOUIS DERIGER:**

Juste pour bien saisir, dans le projet actuel qui est proposé en fait par l'Université, il y a quand même... la voie ferrée va quand même rester, sauf que l'usage va être différent.

1290 **M. GILLES PAQUIN:**

Non, mais elle est déplacée vers le nord près des immeubles commerciaux.

1295 **M. LOUIS DERIGER:**

Et il y a une courbe aussi qui va être... puis on voit sur les simulations quand même qu'il y a des secteurs qui sont plus sensibles au bruit, donc, on pense au secteur de la promenade et la rue de l'Épée, la rue Querbes. Est-ce que vous avez des suggestions à ce niveau-là ?

1300 **M. GILLES PAQUIN:**

1305 On est quand même conscient qu'on ne peut pas éliminer la voie vers le port instantanément. Donc, ça ne se fera probablement pas de mon vivant, mais au moins, elle est déplacée vers le nord et vers les édifices commerciaux, puis elle va être enveloppée dans un talus, puis avec un remblai, puis les édifices vont servir aussi pour couper le bruit. Mais surtout, il n'y a plus l'activité de triage qui est la nuisance la pire de toutes ces activités-là.

**M. LOUIS DERIGER:**

1310 Donc, le passage des trains, ce n'est peut-être pas aussi...

**M. GILLES PAQUIN:**

1315 Beaucoup moins, beaucoup moins. Il n'en passe pas constamment. Même s'il en passe 10 par jour ou 15, c'est quand même rien, c'est quelques minutes, tandis que le triage, ça peut se poursuivre pendant 2 heures, 3 heures, puis à chaque fois les trains cognent comme si c'était un coup de tonnerre.

1320 Mais en plus, il y a les locomotives qui font une pollution. Ce n'est pas pour rien que la Direction de la santé publique a émis deux avis sur la question et vous a suggéré d'ailleurs dans son mémoire ici de déménager les activités au plus vite. Et à mon avis, même si l'Université temporise pendant 6 mois ou 1 an ou 2 ans à écouter tout le monde comme le réclament les professeurs par exemple, il n'y a rien qui empêche le triage de cesser si vous le recommandez, si la Ville de Montréal en fait un objectif.

1325 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

La cause est entendue.

1330 **M. GILLES PAQUIN:**

Merci.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

1335

Merci et bonne chance à vous. Merci du vidéo, même si on a eu un peu de difficulté technique à s'ajuster. Donc, j'invite maintenant monsieur Roger-Bruno Richard, s'il vous plaît.

**M. ROGER-BRUNO RICHARD:**

1340

Bonsoir, Messieurs.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

1345

Bonsoir, Monsieur Richard.

**M. ROGER-BRUNO RICHARD:**

1350

Alors, je vais faire une présentation vidéo *PowerPoint*. Vous permettez ?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

Oui.

1355

**M. ROGER-BRUNO RICHARD:**

1360

Pour être plus efficace. Alors, mon but est de vous présenter un point de vue sur le nouveau campus, sur la planification du nouveau campus. Il faut simplement vous dire que les images qui sont véhiculées actuellement tout au moins sur l'architecture du nouveau campus ne sont pas, j'espère en tout cas, et plusieurs d'entre nous l'espérons, définitives. Il y a une réflexion ultérieure à faire, il y a même notre objectif de demander un concours international en vue de concevoir un campus vraiment à la pointe de ce qui peut se faire dans le domaine.

1365

J'utilise trois termes : un nouveau campus intégré, rassembleur et adaptable à Outremont. En réponse aux 10 principes que l'Université a émis pour la planification, le plan directeur de l'ensemble de ses campus, celui du Mont-Royal et celui qui est prévu ici, il y a 10 principes. Certains de ces principes-là, vous les avez probablement dans la documentation qui vous a été acheminée, certains de ces principes ont trait aux pavillons, qualité des espaces, d'autres ont trait à ce qu'on appelle la circulation, tout l'aspect rassembleur, regroupement des activités communes pour l'ensemble des facultés, regroupement des étudiants dans le cadre de locaux, cafétéria, grand amphithéâtre, bibliothèque, etc., et finalement, certains de ces principes ont une résonance, interpellent carrément la construction en tant que telle.

1370

1375

Alors, c'est pour ça que j'utilise les trois termes. Intégrer, ça concerne les pavillons. Quand on parle de campus intégré, on parle d'un campus où les pavillons sont reliés entre eux, bénéficient d'une unité architecturale et favorisent les échanges entre les occupants des pavillons contrairement disons à un pavillon, à un campus industriel où chaque entreprise est jalouse de ce

qui se passe à l'intérieur, de ses procédés, etc., et chaque entreprise cherche plutôt à se distinguer des autres qu'à communiquer avec les autres.

1380

Rassembleur, c'est peut-être l'aspect qui est le plus déterminant sur la planification d'un campus. Je vais vous donner des exemples. Ce sont les circulations qui génèrent vraiment la vie du campus. C'est adaptable, c'est principalement pour rencontrer les critères de développement durable. On va parler d'adaptabilité parce qu'on va savoir que dans un campus universitaire, il y a une évolution constante des programmes, des activités de recherche, etc., et que donc le campus doit... les bâtiments doivent répondre aux changements. Et un système de construction flexible et démontable permet de rencontrer les changements sans démolir des cloisons, sans démolir des murs à chaque fois.

1385

1390

Il y a aussi le principe numéro 9 qui nous interpelle, le bon voisinage avec la communauté environnante. Bien sûr, il est question d'échelle, d'hauteur d'édifices, de répartition des accès, et je vais en parler un peu plus loin, mais le système constructif, la façon de construire les édifices est également très pertinente parce que si vous avez un campus dont la construction va s'échelonner durant 10 ans et vous avez des travaux de construction traditionnelle durant 10 ans, des bétonneuses, des transporteurs de brique, etc., vous allez être dérangé dans votre secteur.

1395

Alors, ce que je préconise, c'est l'utilisation d'un système constructif industrialisé, c'est-à-dire en usine, et le chantier ne devient qu'un lieu d'assemblage : il n'y a pas de déchet, il n'y a pas de résidus de construction. Le chantier est un lieu d'assemblage et ça se fait rapidement. Et l'avantage d'utiliser un système construction industrialisé, préfabriqué en usine, c'est qu'effectivement la qualité, la précision du travail en usine nous permet d'avoir un jointement rapide au chantier et le même jointement rapide peut servir à démonter les murs, les cloisons, les enveloppes, etc.

1400

1405

Donc, c'est pour ça qu'on interpelle les trois choses, intégrer en ce qui concerne les pavillons, rassembleur et utilisation d'un système constructif adaptable.

1410

Tout ça a trait avec la morphologie du campus. Quelle va être la forme du campus ? De quoi va avoir l'air le campus ? Il y a trois façons d'envisager un campus. On peut avoir un campus composé de bâtiments ponctuels, des bâtiments séparés, un bâtiment par faculté, ils sont posés ici et là, et il n'y a pas nécessairement de liaison physique entre les bâtiments.

Un campus intégré linéaire, je vais vous donner des exemples, c'est structuré par un bâtiment continu qui relie les édifices entre eux. Et un campus matriciel, c'est la même chose sauf que d'avoir une seule ligne dans un axe, il y a des lignes dans les deux axes et ça crée une sorte de réseau.

1415

1420

Alors, voici par exemple le cas de l'UQAM. L'UQAM est la conséquence d'un campus qui rassemble des bâtiments ponctuels. Ils n'ont pas le choix. Ils sont placés dans le gabarit des rues de Montréal, sauf que quand vous sortez d'un bâtiment de l'UQAM, vous êtes déjà dans une continuité qui est la ville, qui est la rue Ste-Catherine dans le cas du secteur Berri, etc., et ça, ça crée un lien plus ou moins réel entre les bâtiments.

1425 Concordia est dans la même situation. Ils essaient de regrouper les bâtiments, ils essaient de relier, on le voit par la passerelle ici entre le nouvel édifice Molson et l'édifice au coin de Guy qu'ils ont acheté. Ils essaient de relier, mais évidemment, ils doivent suivre le gabarit des rues de Montréal.

1430 McGill a pu échapper à ça. McGill même empêche, si je peux m'exprimer ainsi, la rue McGill College d'envahir le campus. Il y a une porte, il y a une guérite. Donc, le campus garde son autonomie tout en étant très *friendly* avec la ville, il garde son autonomie et ne laisse pas la circulation urbaine pénétrer à l'intérieur. Et aussi, ce sont des bâtiments ponctuels, mais ils sont très très contigus ; la plupart sont reliés par un lien physique. Donc, l'hiver, vous n'êtes pas obligé de mettre votre manteau pour passer d'un bâtiment à l'autre.

1435 Ce n'est pas ça qu'on a actuellement dans le projet qui vous est présenté. Le projet qui vous est présenté est un terrain qui, lorsque les voies ferrées seront démantelées, est un terrain ouvert et là, ce qu'on vous propose ici, c'est de créer une fausse trame urbaine basée sur le gabarit des rues de triplex d'Outremont. Alors, il n'y a pas nécessairement correspondance entre un gabarit de triplex et un campus universitaire. Donc, pour moi, la réflexion doit continuer et ce  
1440 n'est pas tout à fait... ce n'est sûrement pas la meilleure solution que l'Université de Montréal peut emprunter.

1445 On le voit d'ailleurs, quelqu'un qui va descendre la rue Wiseman ne saurait même pas qu'il s'en va vers un campus universitaire, parce que tout est dégagé, les rues sont entièrement dégagées, dans le but de préserver cette trame urbaine.

1450 Alors, je vous montre d'autres options. Ce qu'on souhaite, nous, c'est que l'Université sous forme d'un concours, ou autrement, examine d'autres options que celle qui est véhiculée présentement pour l'aménagement du site.

1455 Voici un exemple de campus linéaire. Le campus de l'Université de Calabre à Cosenza par Vittorio Gregotti. Alors, vous voyez ici, il y a une grande passerelle large qui est linéaire ; c'est une ligne droite et les bâtiments viennent s'agglomérer le long de la passerelle. Alors, les bâtiments correspondent à différentes facultés. Lorsqu'il y a une grande faculté, évidemment le bâtiment se prolonge par un axe perpendiculaire. Donc, toute l'université est structurée par cette colonne vertébrale, cette épine dorsale, cette rue principale, cette *main street*, et ça crée une animation extraordinaire chez les étudiants, les professeurs. Au lieu d'aller dans son petit pavillon  
1460 facultaire et s'en retourner chez soi le soir, on sort et on rencontre les autres collègues, les autres étudiants.

1465 Voici un autre exemple de campus linéaire, également structuré sur une ligne droite, c'est un projet qui a été réalisé par une de mes étudiantes au trimestre d'hiver dernier ; j'avais donné le projet en maîtrise à mes étudiants d'orientation en design et système constructif, et avec ce projet, et en planifiant une école d'architecture dans un des modules, elle a gagné le deuxième prix du concours de *Precast Concrete Institute*, un concours international organisé à Chicago.

Alors, le concept qu'elle propose, c'est un peu comme celui de Gregotti, une passerelle continue à une hauteur médiane. Voyez-vous, les édifices ont 5 à 6 étages, la passerelle continue est à une hauteur médiane. Donc, on n'est pas toujours obligé de descendre au niveau du sol et on y accède évidemment par une rampe si on vient de l'Acadie. On passe par-dessus la voie ferrée et on passe par-dessus la voie carrossable. Elle a deux voies carrossables, une au sud du campus et une au nord en parallèle avec la voie ferrée, de sorte qu'il n'y a aucune voie automobile, sauf les accès au stationnement qui est ici, en dessous du bâtiment principal, qui ne pénètre sur le campus.

Donc, une ligne droite. On prend des étudiants dans le secteur Atlantic, on en prend via l'arrivée de la station l'Acadie, évidemment du train de banlieue et on en prend aussi via la rue Wiseman qui mène au métro Outremont. La rencontre de ces deux axes-là, donc, dans l'axe de la rue Wiseman, une agora, une grande place ouverte, où les étudiants pourront faire des manifestations le cas échéant, avec tous les services collectifs, amphithéâtre, le grand amphithéâtre, un peu l'équivalent de la salle Ernest-Cormier, la bibliothèque, cafétéria et services aux étudiants. Les pavillons sont perpendiculaires, se greffent perpendiculairement le long de cette ligne, de cette circulation piétonne.

On peut aussi avoir un campus linéaire double. C'est le cas de deux campus que Singapour a construits récemment et Singapour a mis beaucoup d'efforts dans l'aménagement de ces nouveaux campus. Alors, il s'agit ici d'un campus linéaire double qui prend la forme d'une boucle. Alors, vous voyez, la circulation, encore une fois aérienne, vous voyez la boucle, vous voyez les pavillons qui se greffent à la boucle et au centre de la boucle, une plus petite boucle qui elle, ramasse toutes les fonctions collectives, cafétéria encore une fois, bibliothèque, etc. Ce projet-là a été réalisé par les architectes Gwathmey Siegel qui sont à New York.

Un autre projet tout près, cette fois, c'est le *Nanyang Technological University*, toujours à Singapour, un principe linéaire double, c'est-à-dire que ce sont des «U», bâtiment principal en «U» et les bâtiments, les grands pavillons, il s'agit ici de pavillons de science, de médecine, des arts, etc., sont perpendiculaires à cette rue centrale et les grands espaces collectifs rejoignent deux «U», rejoignent les extrémités de deux de ces «U».

Arrivons maintenant à des campus matriciels. Donc, il ne s'agit pas d'une seule rue piétonne continue, mais d'un réseau, si vous voulez d'une trame, un peu comme des trames urbaines. Donc, vous avez un réseau d'avenues et de rues. C'est le campus toujours par Vittorio Gregotti, le campus de la nouvelle Université scientifique de Palerme. Alors, tout ça... évidemment c'est un campus qui est très catégorique, c'est «zen», l'architecte l'appelle «un campus zen», tout ça a été réalisé avec un système de béton préfabriqué, ç'a été monté de façon très rapide.

Dernier exemple que je vous apporte, toujours université matricielle, l'Université polytechnique de Hong Kong. Alors, vous voyez le réseau matriciel ici, les axes perpendiculaires. À la rencontre de deux axes, une tour de circulation verticale et les adresses, si vous voulez, des

1510 pavillons ne se prennent pas avec des numéros de rues, mais on qualifie un pavillon par la lettre  
ou les deux lettres entre lesquelles on est situé dans un bâtiment.

L'intérêt de ce système, évidemment ce n'est peut-être pas pour la ville d'Outremont  
comme telle, mais ça permet à l'Université d'accommoder facilement la croissance ou la  
1515 décroissance d'une faculté par rapport à l'autre.

Donc, ici, je viens de vous parler de la morphologie qu'elle peut prendre et qu'on  
souhaiterait, nous, que ces options-là soient examinées sous forme de concours, mais en même  
temps, et en parallèle, et même dans le cadre d'un concours, on souhaite que l'Université passe à  
1520 une étape plus avancée de la technologie de construction et recommande un système constructif  
industrialisé, flexible et démontable.

Pourquoi industrialisé ? Nous avons un grand volume ici et ce grand volume peut nous  
permettre, un, de réduire les coûts, deux, d'avoir un procédé usiné qui va simplifier la production et  
1525 qui va surtout augmenter la qualité, la précision. Et la précision va vous permettre, et ça c'est  
l'exemple que je vous montrais tantôt, la construction préfabriquée de l'Université de Palerme,  
cette précision va permettre deux choses. Elle va permettre d'avoir un montage rapide, surtout si  
les joints sont secs, et ce mouvement-là d'avoir des joints secs et d'avoir du montage rapide et du  
démontage, c'est le mouvement qu'on appelle le «DFD», mouvement qui prend beaucoup  
1530 d'ampleur en Europe et en Asie, «*design for disassembly*» pour ne pas jeter les morceaux de  
construction dont on n'a plus besoin, mais les réutiliser autrement et ça c'est du développement  
durable. C'est du vrai développement durable.

Donc, la construction en usine par la précision qu'on peut y apporter permet d'avoir des  
1535 joints à sec, rapide à assembler et par le fait même, rapide à désassembler. Et donc, on peut avoir  
des bâtiments flexibles et c'est la réponse aux besoins de changement que les universités vivent  
constamment. Et éventuellement même un système démontable. Il peut arriver qu'un pavillon qui  
ne sert pas pour des nouveaux types de laboratoire, bien, il est démonté, il n'est pas démolé avec  
des démolisseuses qui viennent sur le chantier, mais il est démonté et il est remonté ailleurs ou il  
1540 est remonté autrement sur le même site.

Et vous avez l'exemple ici, le projet de mon étudiante, vous voyez son système constructif.  
Ce sont des colonnes avec plusieurs chapiteaux. On utilise ceux dont on a besoin, un peu  
comme dans un mécano. Il y a plein de trous, on n'est pas obligé de mettre un boulon dans  
1545 chaque trou. Et donc, on peut atteindre des hauteurs variables dans les pièces et comme je vous  
disais, on peut démonter et remonter autrement.

Entre les colonnes jumelées, toutes les plomberies, les services de plomberie, mécanique  
passent et on peut également passer du filage et même de la ventilation par les dalles extrudées  
1550 comme il s'en fabrique à Montréal, de sorte que la mécanique, électricité, s'intègrent dans la  
structure et le reste est ouvert. C'est un système de poutres et colonnes, donc, c'est très  
perméable. On peut installer des cloisons là où on en a besoin et on n'en installe pas là où on n'en  
a pas besoin.

1555           Donc, en résumé, nous pensons que c'est le moment de profiter de ce projet extraordinaire  
pour innover et être à la pointe du domaine. Donc, ce qu'on souhaite, c'est un campus intégré où  
les bâtiments sont reliés entre eux et qui affichent une unité architecturale, tout ça relié par le  
même réseau de circulation intérieure et réalisé à l'aide d'un système de construction industrialisé,  
flexible et démontable. Et pour y arriver, nous souhaitons qu'un concours soit lancé, même à  
1560 l'échelle internationale, afin d'aller chercher les meilleures idées possibles. Je pense qu'Outremont  
et l'Université de Montréal le méritent. Je vous remercie.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

1565           Merci. Mon collègue brûle de vous poser des questions, mais je vais quand même lui  
voler la première. Est-ce que ce genre de production «IFD», de technologie qui est utilisée, est  
compatible avec un projet qui se veut LEED ?

**M. ROGER-BRUNO RICHARD:**

1570           Tout à fait. Pour deux raisons. Premièrement, la construction au chantier prend à peu  
près jusqu'à 30% plus de matériaux à cause de tous les déchets qu'elle produit que la construction  
en usine. Donc, le fait de construire en usine, vous êtes plus économe de matériaux.  
Deuxièmement, la précision que vous avez dans la construction usinée vous permet d'éviter  
1575 d'avoir plein de modifications. Vous construisez à proximité des usines. Ici, on a trois grands  
manufacturiers au Québec qui pourraient faire ce projet-là demain matin. Actuellement, ils  
travaillent surtout pour les Etats-Unis parce qu'on ne fait pas tellement appel à eux et aux Etats-  
Unis, il y a des contrats évidemment à New York et partout.

1580           La chose aussi que j'ai signalée comme une des raisons majeures, et c'est une des  
raisons majeures pourquoi ? Tous ces systèmes reviennent à la mode. Ils l'ont été après la  
guerre parce qu'il y avait un *rush* à cause des bombardements, et tout ça, mais ça s'est fait un peu  
d'une manière improvisée. Mais ces systèmes-là reviennent sur la scène, notamment en Europe.  
Le mouvement en Europe est très important. Il a démarré en Hollande en 1999, le mouvement  
1585 «IFD», et en parallèle à ça d'ailleurs, il y a 13 pays de la Communauté Européenne qui sont  
regroupés dans une organisation qui s'appelle «*manu-built*» où la construction maintenant va se  
faire en usine, comme on le propose ici, et les chantiers vont devenir des lieux d'assemblage.  
L'intérêt évidemment, c'est que les Européens ont un grand marché et ils vont se coordonner de  
sorte que tous les manufacturiers de composants, disons un manufacturier de fenêtres en Italie va  
1590 pouvoir réaliser des fenêtres qui vont être compatibles avec les technologies de construction au  
Danemark par exemple. Donc, ça progresse.

1595           La raison principale qui remet ça sur la scène, c'est le développement durable. Justement  
le fait qu'on ne va pas jeter des produits à chaque fois qu'on veut faire un changement... au  
pavillon de la faculté d'aménagement, il y a deux ans, on a démolit des murs pour reformuler  
certaines pièces, des murs de terra cota, etc., ça a fait un dégât. Évidemment tout ça est envoyé  
dans des conteneurs et envoyés aux déchets. Si vous avez des murs, des cloisons démontables,

1600 et ça peut se faire très simplement une cloison démontable, vous ne produisez pas de déchet, vous réutilisez. Et réutiliser, c'est mieux que recycler. Recycler, ça veut dire que vous *downgradez*, si vous me permettez l'anglicisme, vous prenez une chose de plastique et vous la faites fondre, puis vous faites des morceaux pour faire les dalles de patio avec et après ça, ça va encore plus bas. La réutilisation permet de conserver la noblesse des matériaux et des composants.

1605 Donc, le fait d'avoir des systèmes industrialisés, économie, moins de déchet, économie de moyens. Le fait qu'ils soient flexibles et démontables, c'est la réutilisation au lieu de l'envoi au déchet où on l'envoie au recyclage.

**M. JEAN-CLAUDE BOISVERT:**

1610 Dans la présentation que vous avez faite au point de vue morphologique, et on voit en fait différentes typologies si on veut de campus qui ont été explorés. Est-ce que pour vous il est possible à travers ces typologies et à travers aussi le système de préfabrication, mais à travers les typologies qu'on a vues, ce qu'on en voit en tout cas, ont une expression assez monolithique, et ici par rapport au discours qu'on a entendu de la part des gens qui sont intervenus lors des audiences, une des préoccupations, c'est de ne pas faire un campus qui soit introverti, que ce ne soit pas un campus fermé, mais un campus bien lié à la ville. Il a été question beaucoup d'insertion en fait du campus dans la ville, insertion en terme de hauteur, de volumétrie, d'usage, de circulation automobile, d'aller chercher des opportunités dans les arrondissements voisins. Des questions ont été posées sur les retombées par exemple que pourrait avoir le campus dans le but de favoriser le développement aussi de ces arrondissements qui sont limitrophes.

1620 Est-ce que vous considérez que tout ce questionnement autour de ce projet-ci peut trouver un certain nombre de réponses à travers ces typologies ?

**M. ROGER-BRUNO RICHARD:**

1630 Je comprends votre question. Je voudrais peut-être dire deux choses. Premièrement, il y a un caractère monolithique évidemment dans ces pavillons-là et j'ai choisi des exemples très catégoriques. J'ai pris des couleurs pures autrement dit. Je vous montre du bleu, du jaune et du rouge ; je ne vous montre pas du gris ou du vert pour caricaturer la chose parce qu'il y a des variantes aussi qui sont possibles.

1635 Ils sont monolithiques principalement ou probablement à cause justement de la continuité piétonne dont je parlais. C'est le cas du projet de Nanyang que je vous ai montré ici. Il y a quand même de l'articulation, il y a des fenestrations qui sont différentes à cause des fonctions des pièces et surtout si on parle de systèmes flexibles et démontables, ben, ça comprend également les panneaux de façade. C'est-à-dire qu'on peut modifier les panneaux de façade, mettre beaucoup de vert si on a besoin d'éclairage naturel ou en cacher si on veut faire des travaux de

recherche qui ne demandent pas de lumière. Donc, il y a toute cette variation dans le traitement de la façade.

1645 Quant à l'intégration, évidemment les projets que je vous montre, je pense qu'ils sont tous des campus horizontaux, ce ne sont pas des tours. Dans le dixième principe que l'Université a énoncé, je ne suis pas tellement d'accord. Je n'en ai pas parlé tantôt. Le principe ici où on dit que le campus... «intégrer le campus à la ville et la ville au campus». Moi, je pense que c'est un slogan et ça ne tient pas la route parce que le site en question, ce n'est pas la ville, c'est une enclave entre un secteur résidentiel d'Outremont, un secteur commercial et industriel, l'Acadie-Beaumont, et un peu plus loin évidemment, Parc Extension et à l'est, Atlantic.

1650 On n'est pas du tout dans la situation de l'UQAM ou de Concordia qui lorsqu'on sort d'un bâtiment de l'Université, on a plein de cafés, de boutiques autour. Ce n'est pas la ville. La ville la plus près, c'est la rue Van Horne et Van Horne, ce n'est pas la rue Ste-Catherine ou ce n'est pas le boulevard Maisonneuve. Moi je pense qu'il ne faut pas voir ça comme ça ; je pense que c'est important qu'il y ait un respect mutuel entre l'université et les secteurs avoisinants, mais je ne vois pas pourquoi la ville doit entrer dans le campus et je ne pense pas qu'il faudrait que le campus s'en aille dans la ville sauf pour le résidentiel.

1660 Et si vous prenez le projet de l'étudiante qui a travaillé avec moi, voyez-vous, elle a pris le terrain tel qu'il est en tenant compte évidemment des échanges ici pour la voirie et elle a installé du résidentiel dans les secteurs, dans les terrains disponibles. Ça, je n'en ai pas parlé parce que le temps est limité, mais ça c'est tout à fait compatible que le secteur résidentiel du campus, donc, résidences d'étudiants et autres résidences que l'Université veut aménager, s'intègre. Lui, il doit s'intégrer à la fois parce qu'il ne veut pas être dans des bâtiments, en plein milieu des bâtiments pédagogiques, quoiqu'il y a des campus où ça se passe comme ça, remarquez, mais dans le cas présent, c'est pertinent. Et ça, je suis tout à fait d'accord avec ça.

1670 Maintenant, je ne pense pas moi que la *rambla*, ou je ne sais pas comment on l'appelle, la grande avenue soit utilisée parce que la circulation, elle devrait être au milieu du campus là où l'étudiante a placé justement la circulation, la passerelle aérienne. Donc, la *rambla* ici, elle va servir aux autos, elle ne servira pas tellement aux gens de l'université.

1675 Donc, pour moi, que chacun ait sa vie propre et respecte son voisin plutôt que de penser que l'on va pénétrer l'un dans l'autre, si vous me permettez l'expression. C'est pour ça que je ne crois pas à cette histoire de campus dans la ville et le campus dans la ville.

**M. JEAN-CLAUDE BOISVERT:**

1680 Est-ce que vous considérez, donc, le triangle de la cour de triage actuelle doit être exprimé comme tel dans le tissu urbain de Montréal et conserver les quartiers avoisinants plus ou moins enclavés et sans rapport les uns par rapport aux autres ?

**M. ROGER-BRUNO RICHARD:**

1685

On n'a pas dit sans rapport. Je pense que, premièrement, le triangle à cause des échanges et à cause de tout ça, il ne sera plus un triangle et c'est peut-être bien qu'il ne soit plus un triangle. Mais moi je ne pense pas qu'on est dans une situation identique à l'UQAM ou à Concordia. On est plutôt dans une situation où justement l'Université peut profiter du fait que le terrain est libre pour planifier une relation entre ses bâtiments favorables à ses principes qu'elle a établis, aux 10 principes en question qui sont quand même importants, les principes en question.

1690

Vous les avez dans le rapport. Il faut favoriser la synergie, la convergence des membres de la communauté universitaire, la rationalisation des infrastructures, permettre les changements, favoriser l'impact positif sur la vie du campus. La vie du campus, c'est la vie du campus. Les étudiants, ils ne vont pas pique-niquer sur les pelouses des triplex. Il faut leur donner un endroit, il faut que les étudiants puissent avoir un lieu et justement le pavillon central dans le projet de l'étudiante a ce rôle-là. Il y a un agora qui est intérieur. Donc, s'il y a des manifestations étudiantes, vous n'allez pas les entendre, ça va probablement se passer dans l'agora.

1695

1700

Il faut que l'université ait sa vie propre. Il ne faut pas que l'université cherche à dire «On va vivre ensemble.» Moi je ne pense pas qu'il faille voir les choses comme ça.

**M. JEAN-CLAUDE BOISVERT:**

1705

Très bien.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

1710

Monsieur Deriger ?

**M. LOUIS DERIGER:**

1715

Une question. Vous parlez d'un concours international et durant les audiences qu'on a eues depuis quelques semaines, souvent l'élément qui revient souvent, c'est les gens, les participants de l'audience, les citoyens, les groupes, demandent à ce qu'il y a une concertation plus intense entre les professionnels, entre les personnes, les individus, tout ça.

1720

Comment est-ce que vous voyez la participation par exemple des citoyens ou des groupes sociaux dans un mécanisme de concours ?

**M. ROGER-BRUNO RICHARD:**

1725

Je vous remercie et je ne l'ai pas mentionné dans ma présentation. C'est que le concours peut prendre la forme d'un concours à une étape, concours à deux étapes. Concours à deux étapes, c'est généralement précédé... donc, la première étape est une étape qu'on appelle un concours d'idées. Donc, les gens soumettent des dessins assez sommaires, mais qui révèlent une vision et normalement, il y en a 5, les 5 meilleurs projets sont choisis. Ces gens-là reçoivent

1730

un cachet raisonnable pour développer les projets et là, le jury, dans le passé, le jury en choisissait un comme étant le meilleur.

1735

Moi, ce que je préconise, et ça se fait maintenant dans les concours en France, que le jury... d'ailleurs dans tout concours, le jury doit comprendre au moins 50% d'architectes dans le jury, mais les autres 50% peuvent être des gens non architectes, notamment des citoyens et évidemment dans le cas d'un campus universitaire, des professeurs ou des administrateurs de l'Université. Donc, le jury peut très bien retenir 3 projets et laisser la collectivité débattre sous mode de scrutin, ou autrement, des projets. Ça se fait à Paris dans certains quartiers. Alors, les architectes ont pour rôle d'aller chercher les meilleures solutions, mais normalement les 2, 3 meilleures solutions sont généralement des solutions très intéressantes. Donc, laquelle est la plus pertinente ? Là, c'est peut-être le moment d'amener les utilisateurs futurs ou les voisins dans le cas présent ici à Outremont et de les faire intervenir. Moi, je serais favorable à cette formule-là.

1740

1745

Le concours une étape, évidemment à ce moment-là, la même chose peut se passer en ce qui concerne le jury. En ce qui concerne les participants, c'est plus onéreux qu'un bureau participe à un concours à une étape, évidemment il va investir beaucoup d'argent et de temps pour essayer de gagner et ça fait beaucoup de gens qui sont parfois déçus de ne pas gagner parce que, évidemment, il y a quelques gagnants seulement.

1750

**M. LOUIS DERIGER:**

Et un genre de concours comme vous dites en plusieurs étapes, ça peut prendre combien de temps ? Ça peut prendre un an, six mois ?

1755

**M. ROGER-BRUNO RICHARD:**

Écoutez, généralement... pour le monter, c'est au moins, je ne sais pas, c'est quelque chose comme un mois, un mois et demi, le temps de nommer...il faut nommer un aviseur professionnel qui est un architecte et qui lui est neutre, qui n'est pas membre du jury, mais il organise le concours : il fait la promotion, il s'assure que les règlements et surtout le programme soit bien défini. Et ça, c'est très important.

1760

1765

Par exemple, je parle de systèmes industrialisés, flexibles et démontables. Il est certain que ça doit être inscrit dans le concours parce qu'on ne veut pas que la solution ne soit pas applicable, on veut que la solution soit applicable. Donc, il faut monter ce document-là. C'est au moins un mois, un mois et demi, sinon deux mois.

1770

Après ça, il faut laisser à peu près ça deux mois aux concurrents pour faire le travail et puis vous devez nommer un jury. Ça, ça peut se faire évidemment en même temps que les concurrents participent au concours, on peut recruter un jury. On doit généralement l'annoncer d'avance aussi le jury, ça donne de la crédibilité au concours de savoir que tel et tel architecte très bien vu, très compétent, très renommé fait partie du jury. Donc, je dirais que ça va être l'affaire d'au moins six mois. Au moins six mois, six à huit mois.

**M. LOUIS DERIGER:**

1775

Et j'imagine que les citoyens peuvent participer aussi, les groupes dans la définition même du programme du concours ?

**M. ROGER-BRUNO RICHARD:**

1780

Oui, tout à fait. D'ailleurs, je pense... vous savez, dans le Manuel canadien de pratique de l'architecture et dans les documents de l'Association des architectes en pratique privée, Jean-Claude Boisvert est sûrement au courant, on dit toujours que l'architecte doit montrer au début du projet des options, des parties à son client. Ce n'est pas normal qu'on reçoive un projet fini, bonjour. Normalement l'architecte dès qu'il fait les premiers dessins, parce qu'il n'y a pas de solution unique en architecture, voyez-vous, ce n'est pas comme en comptabilité. La comptabilité quand vous allez balancer vos chiffres, vous avez fini, vous avez placé votre chose, puis vous partez.

1785

1790

En architecture, dépendant de l'importance qu'on donne à un critère par rapport à un autre, puis souvent les composantes du projet d'architecture sont parfois conflictuelles, il faut trancher, donc, il y en a qui vont trancher d'une façon, il y a des architectes qui vont trancher d'autres façons. Alors, il n'y a pas de solution unique et c'est pour ça qu'au début d'un projet, l'architecte doit montrer des options à son client.

1795

Alors, nous ce qu'on dit. Voici un projet de grande envergure, projet qui va être utilisé pendant un siècle, un projet qui va regrouper 12 000 à 15 000 universitaires, qui va coûter plus que 1,1 milliards, ça vaut la peine d'examiner des options et le concours va nous permettre d'avoir des options de grande qualité. Si vous demandez au même architecte de faire trois options, évidemment rendu à la troisième, il va être un peu vide d'idées. Mais si vous demandez à 100, 200 architectes, vous allez en avoir qui vont avoir des bonnes idées, pas toujours, mais il y en a.

1800

**M. LOUIS DERIGER:**

1805

Merci beaucoup.

**M. ROGER-BRUNO RICHARD:**

1810

Bienvenu.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

Alors, merci.

1815

**M. ROGER-BRUNO RICHARD:**

Bienvenu. Merci.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

1820

J'invite maintenant madame Marie-Odile Trépanier.

**MME MARIE-ODILE TRÉPANIÉ:**

1825

Bonsoir.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

Bonsoir, Madame.

1830

**MME MARIE-ODILE TRÉPANIÉ:**

Alors, merci de m'accueillir. Vous allez probablement eu un peu trop de présentations de professeur ce soir, mais vous allez voir aussi que les professeurs se suivent, mais l'Université, c'est une collectivité de nombreux points de vue et je vais vous apporter un autre point de vue.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

1835

Très bien.

**MME MARIE-ODILE TRÉPANIÉ:**

1840

Pas nécessairement contradictoire par contre. Donc, ma première préoccupation, j'ai le sentiment qu'on aborde un projet dans un contexte complexe qui a été identifié dans le Plan d'urbanisme comme un secteur de planification détaillée et on n'a pas la planification de ce secteur-là. On n'a pas de vision d'ensemble de ce secteur-là.

1845

Pour moi, il y a beaucoup d'éléments qu'on discute sur le projet de l'Université de Montréal qui me paraissent déjà trop pointus alors qu'il y a beaucoup de préalables qui ne sont pas expliqués, qui ne sont pas justifiés, qui ne sont pas présentés et on a passé très vite sur beaucoup d'éléments dans les présentations parce qu'on présente l'Université de Montréal comme le promoteur alors qu'il y a beaucoup d'éléments d'infrastructure qui relèvent de la Ville et dont on n'a pas suffisamment entendu parler.

1850

1855

On n'a pas suffisamment entendu parler d'un certain nombre de choix préalables. Moi, je n'ai pas compris pourquoi on ne traitait qu'avec l'arrondissement d'Outremont alors qu'on est à la convergence, au carrefour de plusieurs arrondissements et d'une ville défusionnée. Je n'ai pas compris pourquoi on n'ouvrait pas de nouvelles rues vers le nord. Je n'ai pas compris pourquoi on ne prolongeait pas l'esplanade vers l'est jusqu'à Parc. On ne nous a pas expliqué ça. On nous a dit «Voilà, c'est ça.» On ne nous a pas expliquer, et c'est pas à l'Université à l'expliquer, c'est à la Ville à l'expliquer.

1860 Le plan d'ensemble de ce secteur de planification détaillée, on ne l'a pas eu. On n'a pas eu d'options, on n'a pas eu d'implication des options, on n'a pas eu d'alternatives. On nous a dit «Voilà, on traite un site.» on l'a défini de façon très étroite et on ne sait pas ce qui arrive.

1865 Alors, il me semble qu'on a une opportunité que la Ville a l'air de vouloir laisser passer, d'utiliser cette occasion pour faire une restructuration, une requalification d'un ensemble de quartiers qui se tournent le dos et qui auraient, qui bénéficieraient de liaisons plus intéressantes. On tourne le dos sur une opportunité de relancer des sites en déclin, des friches industrielles, des friches urbaines et on semble présumer que ça va aller de soi, mais il me semble qu'on devrait avoir des études un peu plus consistantes. On aurait dû être informés de quelles sont les  
1870 tendances, de quelles sont les actions que la Ville va prendre ou que les acteurs veulent prendre.

Il y a trois éléments ou trois thèmes qui me semblent particulièrement préoccupants. Il y a toute la question de l'avenir des secteurs d'emplois, il y a le secteur Beaumont, il y a le secteur qui est un centre commercial dont on dit souvent qu'il est transitoire qu'il est prêt à être changé s'il y a d'autres opportunités. Le secteur Atlantic, le secteur Marconi-Alexandra, on en a beaucoup parlé.  
1875 Est-ce que la Ville a l'intention de faire quelque chose ? Est-ce qu'elle a l'intention de lancer des actions ? Quelles sont les études en cours ? Quels sont les bilans qu'on fait ? Moi, je n'en ai pas entendu parler. Je suis venue plusieurs fois, mais je n'ai peut-être pas tout vu, mais je suis restée sur ma faim.

1880 L'autre élément, bon, je pense que beaucoup d'autres personnes en ont parlé mieux que moi, c'est toute la question des quartiers au nord du site, les milieux de vie avoisinants : Quels vont être les impacts par rapport à ces milieux de vie ? Quelle action la Ville veut-elle prendre par rapport à ces milieux de vie ? Est-ce qu'elle ne veut pas se saisir de l'occasion pour améliorer les  
1885 conditions de vie ? Est-ce qu'elle va essayer de protéger les stocks de logements ? Est-ce qu'elle va essayer de limiter la spéculation foncière ? Est-ce qu'elle va essayer de tirer partie des interventions pour améliorer les espaces publics ? Évidemment, bien sûr, tout ça en concertation avec les milieux puisqu'on parle des milieux de vie, donc, avec les gens qui sont là.

1890 On a l'impression que tout ça est promis pour plus tard. Mais, pour moi, il y a beaucoup de ces éléments-là qui devraient déjà être mis en place ou certains devraient déjà être des préalables. Et la question du transport me paraît évidente dans ce cas-là parce qu'on a fermé le site d'une certaine manière, on a pris pour acquis que le site devait rester fermé, mais on ne nous l'a pas expliqué, on ne nous l'a pas justifié. On ne nous a pas parlé des autres options et là, on a dit  
1895 «Bon, ça va améliorer la circulation à Outremont.» Mais ailleurs, ça n'a pas été développé.

Bon. Je pense qu'il y a beaucoup d'autres personnes que moi qui ont lancé des pistes sur des manières d'ouvrir vers les autres quartiers. Moi personnellement, je suis vraiment étonnée, j'ai l'impression que la Ville ne remplit pas son rôle, qu'elle aurait dû faire une planification du  
1900 transport, qu'elle aurait dû au moins nous présenter la situation du transport à une échelle beaucoup plus large que simplement le site de la gare de triage. Ce n'est pas à l'Université à le faire, c'est à la Ville à le faire.

1905 Et ce qui m'amène finalement à la question de la collaboration nécessaire entre les organisations municipales et avec les milieux locaux sur un territoire beaucoup plus large. On ne nous a pas présenté de vision d'ensemble, on n'en nous a pas parlé de mécanisme de collaboration entre l'agglomération ou la ville-centre, les quatre arrondissements, la ville reconstituée.

1910 J'attire votre attention sur le fait qu'un site comme la gare de triage d'Outremont fait partie des objets d'intérêt d'agglomération d'après la Loi 9, celle qui a autorisé les défusions pour traduire en langage simple, mais qui a créé le conseil d'agglomération et qui a identifié des objets qui relèvent de l'agglomération.

1915 Alors, juste quelques mots. Requalification des grands sites urbains à des fins de redéveloppement tel que les gares de triage, on n'a pas dit Outremont, mais c'est tout juste, des espaces industriels vétustes ou abandonnés, des emprises ferroviaires délaissées.

1920 Est-ce qu'on veut plus de précision ? Et quand on me dit que ces objets d'intérêt d'agglomération ne sont que pour des fins de financement, je trouve que c'est un peu limitatif et un peu simpliste. Est-ce qu'on peut dire à l'agglomération : Vous êtes responsable du financement, mais la décision va se faire au niveau local, va se faire par des promoteurs individuels ? Il me semble que si tout le monde participe au financement, tout le monde doit aussi participer à la décision et à la planification et que si on dit que c'est un objet d'intérêt d'agglomération et que les objets d'intérêt d'agglomération relèvent de la municipalité centrale, et là, ce sont les termes de la Loi, ça veut dire que la municipalité centrale doit prendre le leadership d'une démarche comme celle-là.

1930 Alors, ma recommandation, c'est qu'il est urgent de mettre en place des moyens d'une planification concertée, il est urgent que la Ville prenne le leadership, que les arrondissements, tous les arrondissements concernés, Ville Mont-Royal, la ville centrale, créent des mécanismes de concertation, de collaboration et amorcent des pistes de travail et des pistes d'action. Et on pourrait même dans un site aussi complexe mettre en place des formules comme les sociétés d'économie mixtes ou les sociétés de développement ou d'autres organismes semblables.

1935 Évidemment, ça doit se faire avec les milieux communautaires locaux, notamment en matière de logement et d'économie locale. Une telle société de développement pourrait aussi acquérir la maîtrise foncière des terrains voisins, pourrait acquérir la maîtrise foncière de certains sites qui auraient des opportunités d'habitation ou de restauration ou en fait, toutes sortes de possibilités. Et c'est important que la Ville développe ou prenne en charge un programme particulier d'urbanisme à une échelle plus large.

1945 Mon dernier commentaire, c'est d'ouvrir un peu sur ce qui se fait ailleurs. Les grandes villes savent planifier des grandes opérations de requalification. Au sein de la ville, je suis sûre qu'il y a plein de professionnels qui connaissent mieux que moi plein d'exemples pertinents qui pourraient aider à orienter la ville. J'ai le sentiment que ce n'est pas les fonctionnaires qui sont en défaut, pas les professionnels qui sont en défaut, mais la structure de décision.

1950 La structure de décision ne voit pas les choses assez largement et ne lance pas les opérations. Je prends l'exemple de Paris. La ville de Paris, il y a toute une opération de planification qui s'appelle le Plan Programme de l'Est de Paris, mais qui date des années 1980, même 1970, mais à l'intérieur duquel on a identifié non seulement les grands équipements qui allaient revitaliser l'est de Paris, les grands équipements comme le Parc de la Villette, comme le ministère des Finances, comme la Grande Bibliothèque, et qui souvent sont faits sur des anciennes friches. La Grande Bibliothèque, le ministère des Finances, le Parc de Bercy, c'est des

1955 anciennes friches ferroviaires, mais on n'a pas seulement implanté des équipements sur ces sites, on a revu l'ensemble de ces territoires, on a implanté des zones d'habitation, on a renforcé les structures de transport, on a retravaillé l'ensemble du tissu et pas juste dans l'environnement immédiat, on est allé assez loin autour pour retravailler tout le tissu urbain et requalifier tout le tissu urbain autour.

1960

Alors, voilà. Ma conclusion. C'est que le défi est grand, que la Ville a les compétences, qu'elle a les ressources professionnelles, mais qui lui manque du leadership politique, je pense, ou du leadership tout court dans sa direction. Donc, je recommande plus de leadership, plus de collaboration entre les arrondissements et avec le milieu, des études le plus vite possible, des

1965 études contextuelles élargies. Ensuite, des moyens d'action plus dynamiques et plus fermes pour mieux prendre en charge les problèmes d'enclavement physique, mais aussi social et pour orienter la transformation des zones d'emploi et même, pourquoi pas, contenir les poussées spéculatives. Merci.

1970 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

Mémoire substantiel pour finir. Merci, d'abord. On a beaucoup de questions à vous poser, je vais vous en poser deux et, après ça, mes collègues suivront.

1975 La première, c'est qu'au plan... vous êtes professeur d'université, vous êtes spécialisée, il me semble bien, dans les processus d'aménagement, etc. Là, vous affirmez au départ qu'on est dans un secteur de planification détaillée et qu'on n'a pas assisté à un déploiement de cette planification au moment d'élaborer un projet. On aurait attendu au moins des études contextuelles, mais plus encore un leadership qui semble faire défaut.

1980 Alors, vous semblez dire qu'on est allé trop vite à élaborer un projet dans un coin, mais qu'on n'a pas fait le regard plus large et qu'en terme de planification ou de processus, il y a comme un vice de méthode là-dedans. Est-ce que je me trompe ? Je parle professionnellement.

1985 **MME MARIE-ODILE TRÉPANIÉ:**

Oui, c'est ce que je pense.

1990 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

C'est ce que vous pensez. Vous suggérez l'équivalent d'un mécanisme qui peut être une société de développement ou qui peut être autre. Beaucoup de gens ont parlé ici d'un moratoire.

1995

Est-ce que vous pensez qu'une telle structure dans un processus de moratoire, c'est-à-dire qu'on attend, on fait des études, etc., ou si déjà des décisions peuvent être enclenchées et qu'un processus comme celui que vous venez... peut déjà commencer des choses sans qu'on parle d'un moratoire ou d'un retard systématique d'un projet comme celui-là ?

**MME MARIE-ODILE TRÉPANIÉ:**

2000

Oui, je pense que ça doit se faire par étapes. Je pense que la Ville devrait faire les études un peu plus larges, faire une réflexion plus large. Ça devrait se faire d'abord à l'intérieur de la ville avec les arrondissements, avec le milieu. La société de développement viendrait un petit peu plus tard.

2005

Moi j'avais pris pour acquis que l'Université allait s'implanter ici. Évidemment, on retarde l'implantation de l'Université, puis si on demande de reprendre tout le processus, c'est peut-être moins urgent de mettre sur pied une société de développement, mais il y a quand même des actions préalables qui mériteraient d'être faites assez rapidement.

2010

On peut faire des réserves foncières, on peut exercer un contrôle plus large sur le territoire autour et pour moi, c'est assez... ben, ça me paraît assez évident, même si peu de gens me l'ont dit, que la Ville ne veut pas dépenser un sous et laisse tout sur les épaules de l'Université alors que dans d'autres villes, les villes vont prendre l'initiative de faire des réserves foncières, d'encadrer mieux le territoire autour, prévenir un peu plus et de prévoir les coûts, et à Montréal, je ne sais pas pourquoi, enfin... on ne nous l'a pas dit. On peut le deviner, mais on ne nous l'a pas dit pourquoi on ne veut pas le faire.

2015

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

2020

On comprend bien par ailleurs que le contexte politique a été vraiment bousculé ces dernières années, qu'il peut y avoir une indécision, une incertitude chez un certain nombre d'acteurs. C'est clair qu'on n'est pas dans une situation simple à ce niveau-là.

**MME MARIE-ODILE TRÉPANIÉ:**

2025

Oui, mais ce n'est pas une raison pour ne rien faire.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

2030

**M. JEAN-CLAUDE BOISVERT:**

Est-ce qu'il vous apparaîtrait possible, disons qu'à partir de prochains jours, que d'une part la Ville mette sur pied tout un processus de concertation et, je dirais aussi, un processus d'étude qui permettrait de définir les grandes orientations de restructuration de ce secteur-là et qu'en

2035 même temps l'Université puisse continuer l'étude de son projet en vue de la réalisation d'une première étape tel que prévue dans les échéanciers ?

2040 Est-ce que c'est une chose qui vous apparaîtrait possible d'avoir ces deux processus qui se fassent en parallèle et... mais en parallèle... qu'il y a aussi des communications, est-ce que c'est une chose qui vous apparaît possible ?

**MME MARIE-ODILE TRÉPANIÉ:**

2045 Là, il faudrait voir. Mais il me semble qu'il y a un certain nombre de préalables que la Ville doit clairement mettre sur la table et éventuellement remettre en question, notamment en matière de transport. Pour moi, les jeux ne sont pas tous faits. Est-ce que l'Université peut commencer à faire ses travaux si ces préalables-là ne sont pas clairement définis ? Je n'en suis pas sûre, mais il me semble que tout n'a pas été dit, tout n'a pas été fait en cette matière de la part de la Ville.

2050 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

Vous faites référence à la Loi 9 ; est-ce qu'elle est actuellement opérationnelle, en vigueur ?

2055 **MME MARIE-ODILE TRÉPANIÉ:**

À ma connaissance, oui. Je l'ai vérifié encore avant d'écrire ça et c'est une loi qui a créé le Conseil d'agglomération. Je n'ai jamais entendu dire que le Conseil d'agglomération avait été éliminé ; il est contesté, mais il existe.

2060 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

2065 Très bien. Vous avez référé à Paris. Est-ce que le contexte d'intervention au plan juridique, au plan des droits et devoirs des villes et leur capacité d'agir, est-ce que c'est comparable entre Paris et Montréal ? Est-ce qu'on peut...

**MME MARIE-ODILE TRÉPANIÉ:**

2070 Ça, c'est toujours la tentation facile est toujours de dire «Ah ! Eux sont trop différents de nous, on ne peut pas se comparer.» il y a un mécanisme assez simple à Paris qui s'appelle les Sociétés d'économies mixtes d'aménagement, et nous, on a ça. On a une loi qui s'appelle La Loi sur les sociétés d'économies mixtes municipales. Et on peut très bien faire comme ils font en France, d'ailleurs, on s'est inspiré des Français pour adopter cette loi-là et la plupart des grandes opérations d'aménagement sont faites via ces sociétés qui sont l'équivalent mettons de la SDM qu'on a connu ici et qui vont exercer un certain contrôle sur le foncier, qui vont préparer les terrains et qui ensuite vont encadrer les projets particuliers ou qui vont répartir les terrains à partir du moment où ils ont un plan d'aménagement qu'on appelle un plan d'aménagement de zone qui lui est préparé par la Ville avec la Société d'économies mixtes.

2080 Je ne connais pas les détails, tous les détails, mais il y a une collaboration. C'est l'APU, l'Atelier parisien d'urbanisme, qui prépare les plans d'ensemble et ensuite, elle travaille avec la Société d'économies mixtes qui est le bras exécutif si on veut de l'opération. Ça, on peut très bien faire ça ici. C'est sûr qu'il y a d'autres contextes, on va dire l'état est plus puissant, ils ont plus d'expérience d'urbanisme. Nous, on a quand même pris de l'expérience et on a une équipe, on a  
2085 eu, on avait une équipe d'urbanisme assez solide à la ville centrale. En tout cas, je pense que la décision de les faire travailler relève du conseil municipal.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

2090 Merci, Madame Trépanier.

**MME MARIE-ODILE TRÉPANIÉRIER:**

2095 Merci.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président:**

2100 Alors, je voudrais vérifier auprès de vous. Il y a un droit de rectification. Est-ce qu'il y a des gens qui veulent se prévaloir du droit de rectification ? L'Université de Montréal, non ? La Ville de Montréal ? L'arrondissement ? Non.

2105 Alors, il me reste à vous remercier. Vous voyez l'ampleur et le sérieux des mémoires qu'on a reçus tout au long de cette étape de la consultation. Je voudrais remercier profondément toutes les personnes et les groupes qui ont consenti à venir présenter leur opinion devant la commission. J'espère que... j'ai la conviction que ça éclaire énormément le projet, que ça fait voir des séries de dimensions. Je ne dis pas que ça simplifie le dossier, mais ça donne une autre compréhension du dossier par l'éclairage de différents points de vue et la recherche d'un certain nombre de valeurs ou d'orientation qui sont évidemment dans une société comme la nôtre très divergentes.

2110 Alors, je voudrais dire ce soir un merci tout spécial à monsieur Alain Thériault qui est devenu polytechnicien de l'organisation. Merci vraiment à tout ceux et celles qui ont participé aux audiences. Merci à la Ville de Montréal, à l'arrondissement d'Outremont, à la vaste galerie de spécialistes qui ont été là tout le temps. Merci aussi aux représentants du promoteur et merci  
2115 surtout bien sûr aux citoyens et citoyennes qui nous ont fait confiance.

2120 Il nous reste, nous, comme commission, à poursuivre le travail d'analyse maintenant et donc, il est possible que nous posions des questions complémentaires à la Ville de Montréal ou à l'Université de Montréal. Si on le fait, on va le faire dans le processus public, c'est-à-dire que toutes les questions qu'on va formuler seront rendues publiques sur le site et toutes les réponses qu'on recevra seront données sur le site aussi.

2125

Et nous allons produire un rapport, je ne sais pas à quelle date encore. Le dossier s'est avéré beaucoup plus complexe qu'on ne l'avait pensé au début, donc, on a de l'ouvrage à faire et quand on aura terminé, ce rapport sera donné à la Ville de Montréal et il sera rendu public avant que la décision soit prise.

2130

Alors, est-ce que tout est clair pour tout le monde ? Bon retour dans la neige, c'est Noël comme tout le monde sait. Merci.

2135

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2140

ET J'AI SIGNÉ:

---

**LOUISE PHILIBERT, s.o.**